



N°7 / SEPTEMBRE 2019

GRATUIT

Eaux & Forêts

Magazine d'informations du Ministère des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire



C'EST **REPARTI** POUR
**UNE CÔTE D'IVOIRE
PLUS VERTE**

Planting d'arbre du Président de la République SEM Alassane Ouattara

ACTUALITE

NOUVEAU CODE FORESTIER : LE PROJET DE LOI ADOPTÉ



FOCUS : LE REBOISEMENT : AXE PRIORITAIRE DE LA NOUVELLE STRATÉGIE DE PRÉSERVATION DE LA FORÊT



DOSSIER

BOIS DE VÈNE, L'INTOUCHABLE CONVOITÉ



REBOISER **300 000 HA PAR AN** POUR RELEVER LE TAUX DE COUVERTURE FORESTIÈRE À **20 % EN 2030**

Dans l'optique de juguler le phénomène de déforestation qui risque de mettre à mal à court terme, les actions de développement économique, social et culturel du pays, le Gouvernement vient d'adopter une politique ambitieuse, et réaliste de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts.

La mise en œuvre de cette politique forestière repose en grande partie sur le reboisement comme mode principal de reconstitution du couvert forestier. Chaque citoyen, chaque acteur est ainsi invité à planter et entretenir des arbres, créer des forêts dans son environnement immédiat, tant en milieu urbain que rural pour créer un pays écologiquement viable. Il est donc temps de retourner l'ascenseur et d'agir en faveur de l'arbre et de la forêt qui nous offrent gracieusement les services écosystémiques sans lesquels toute vie serait impossible.

En effet, dans le cadre de la vulgarisation et de la promotion d'un reboisement de qualité, il apparaît nécessaire pour le Ministère des Eaux et Forêts (MINEF), à travers la Direction du Reboisement et du Cadastre Forestier

(DRCF), de capitaliser les connaissances techniques sylvicoles.

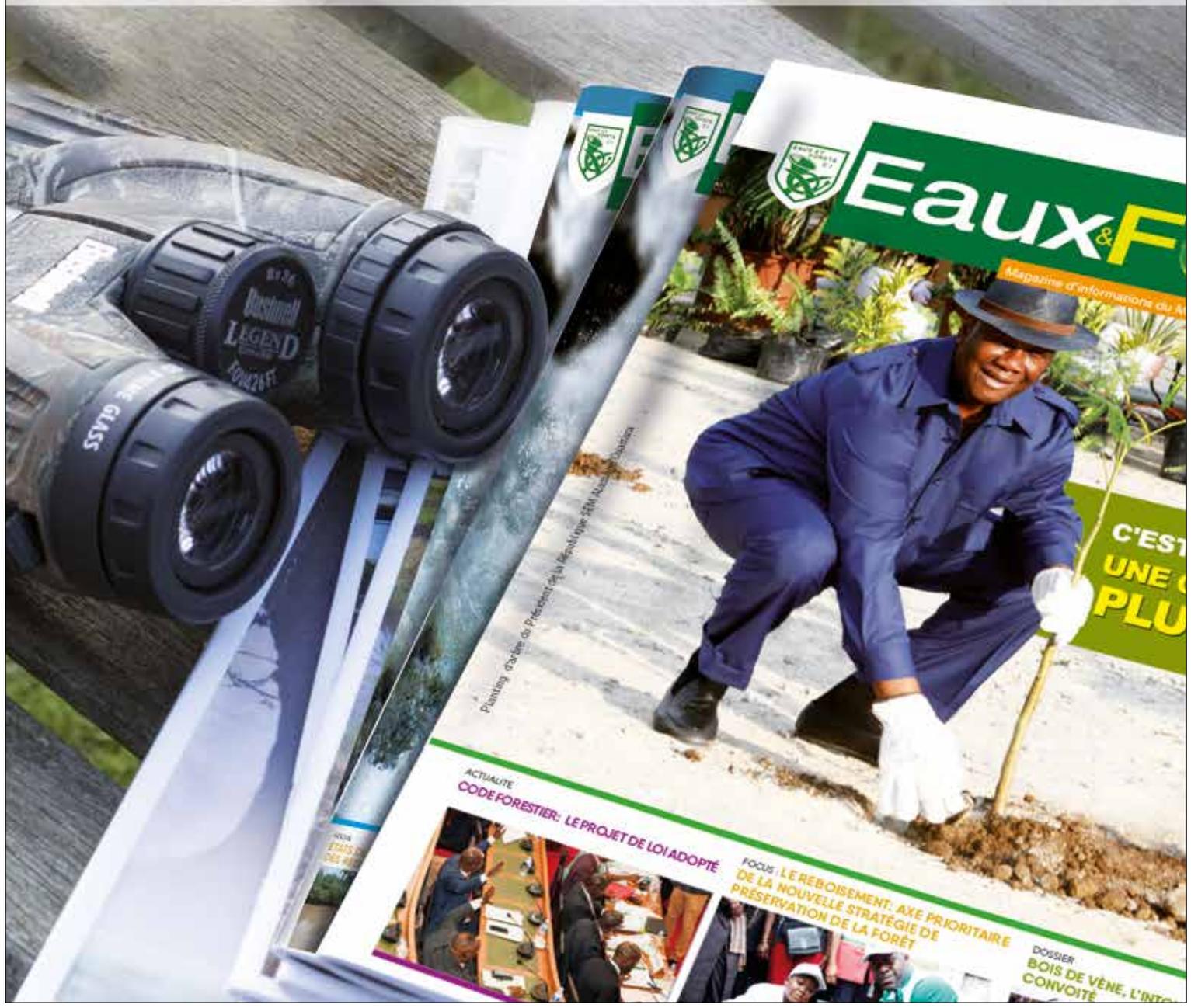
C'est à juste titre qu'un manuel du reboiseur a été édité tant à l'attention du public, des acteurs du monde rural que de tous ceux qui ont pris conscience de l'importance vitale de l'arbre.

Ainsi, le rythme auquel nous voulons reconquérir le couvert forestier exige qu'interviennent d'autres types d'acteurs. D'où l'option du partenariat public-privé à travers un vaste programme de reboisement. La Côte d'Ivoire dont le potentiel de reboisement national est estimé à 300 000 ha par an envisage d'atteindre 20% de reboisement en 2030. Il n'est guère question d'attendre pour sauver nos forêts : nous devons agir maintenant ! Il est donc urgent que chacune et à chacun imite cet acte citoyen du Président de la République SEM Alassane Ouattara lors de la journée de la paix du 15 novembre dernier qui plante un arbre pour une Côte d'Ivoire toujours verte où il fait bon vivre.

Dans le présent magazine l'Actualité traitera entre autres de la création de l'arboretum du lycée mamie Houphouët Fatai de Bingerville, du vote du nouveau code forestier, de l'état d'avancement de l'initiative Cacao-Forêts ainsi que des différentes missions du ministère à l'étranger. Un Focus vous sera également fait sur l'état des lieux du reboisement en Côte d'Ivoire et les perspectives en 2045. Par ailleurs, le Dossier donnera plus d'information sur l'exploitation du bois de vène et le trafic qui en découle. En outre, vous aurez l'occasion de lire une interview du directeur du cadastre forestier qui donne des signes d'espoir pour la reconstitution du couvert forestier en 2030.



Alain-Richard DONWAHI,
Ministre des Eaux et Forêts



SOMMAIRE



- 6** _ **ACTUALITÉ** — PLUS DE 2000 ARBRES POUR L'ARBORETUM DU LYCÉE MAMIE HOUPHOUET FETAI DE BINGERVILLE • LE NOUVEAU CODE FORESTIER VOTÉ • EMISSION RTI REÇOIT : ALAIN-DONWAHI FACE AU DÉFI DE LA RÉFORESTATION • BSSI EN MODE TEAM-BUILDING • COHABITATION CACAOCULTURE ET FORÊTS : LES PARTIES PRENANTES FONT L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ICF • GOUVERNANCE FORESTIÈRE : LA CÔTE D'IVOIRE ET LE COSTA RICA PARTAGENT LEURS EXPÉRIENCES • VISITE DE TRAVAIL DANS LES DIRECTIONS RÉGIONALES • RÉHABILITATION DES FORÊTS SACRÉES • LES MISSIONS À L'ÉTRANGER
- 12** _ **FOCUS** — LE REBOISEMENT, AXE PRIORITAIRE DE LA STRATÉGIE DE PRÉSERVATION, DE RÉHABILITATION ET D'EXTENSION DES FORÊTS • L'IMPORTANCE DU REBOISEMENT • ÉTAT DES LIEUX • LES PERSPECTIVES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE 2045 • LES PROJETS DE REBOISEMENT : DES MESURES INCITATIVES D'ENVERGURE PRÉVUES
- 20** _ **DOSSIER** — BOIS DE VÈNE : L'INTOUCHABLE CONVOITÉ • DE L'EXPLOITATION À L'INTERDICTION TYPOGRAPHIE DU BOIS DE VÈNE • L'EXPLOITATION DU BOIS DE VÈNE • REACTIONS DE QUELQUES ORGANISMES INTERVIEW DU DIRECTEUR DU CADASTRE ET DU REBOISEMENT • REBOISEMENT ET OPPORTUNITÉS D'EMPLOI JEUNES EN C.I : CAS DE LA SOCIÉTÉ FOA
- 36** _ **LES BREVES**
- 40** _ **VIE DU MINISTÈRE** — TEAM-BUILDING BSSI • PARTICIPATION AU SALON INTERNATIONAL DU TOURISME (SITA)

Eaux&Forêts

Directeur de publication : Alain-Richard Donwahi

Rédactrice en chef : Dorcas Kadja

Comité de rédaction : Mariétou Djiho N'zi, Jean François Curtis, Colonel Mé Martial, Préfet Youssouf Traoré, Herman AMAN, Colonel Konaté Bassimori, Colonel Kouassi Lucien, Cdt Diomandé Fatoumata

Crédit photos : Niamien Gérard, SERCOM

Site internet : www.eauxetforets.gouv.ci
Facebook : Ministère des Eaux et Forêts-RCI
Tweeter : @MINEF-CI
Youtube : Ministère des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire

Eaux&Forêts

Ministère des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire

C'EST REPARTI POUR UNE CÔTE D'IVOIRE PLUS VERTE

Actualité : CODE FORESTIER : LE PROJET DE LOI ADOPTÉ

Focus : LE REBOISEMENT, AXE PRIORITAIRE DE LA NOUVELLE STRATÉGIE DE PRÉSERVATION DE LA FORÊT

Dossier : BOIS DE VÈNE, L'INTOUCHABLE CONVOITÉ



ACTUALITÉ

PLUS DE 2000 ARBRES POUR L'ARBORETUM DU LYCÉE MAMIE HOUPHOUET FÉTAI

C'est un planting de 2100 arbres sur une superficie avoisinant 8 ha qui a été réalisé le 03 mai dans la cour du lycée Mamie Houphouet Fétai de Bingerville et entièrement financé par le Ministre des Eaux et Forêts et ses collaborateurs. Cet arboretum comporte plusieurs essences locales. Il porte le nom du Professeur Laurent AKE ASSI, régrété éminent botaniste ivoirien.

Au cours de cette cérémonie de planting, le Ministre Alain-Richard Donwahi a rappelé la nécessité de sauver nos forêts. A cet effet, une brigade de protection et de sécurisation des forêts a été créée pour freiner cette hémorragie "verte" à travers une nouvelle politique forestière.



LE BOTANISTE LAURENT AKE ASSI

Devenu en 1961, Docteur d'Université en France, sans avoir suivi « formellement » les cycles primaire et secondaire de l'enseignement, Laurent Aké Assi a été professeur de Botanique à l'Ecole Forestière du Banco (Abidjan) pendant 20 ans. Professeur titulaire à la Faculté des Sciences de l'Université d'Abidjan au département de Botanique, il crée le Jardin botanique de l'Université qui s'étend sur plusieurs hectares

dans lequel il fait pousser toutes les espèces végétales de la Côte d'Ivoire.

IL a à son actif, 134 publications dont 77 en tant qu'auteur et 57 en tant que coauteur.

En 1990, il a été élevé au grade de Docteur Honoris Causa de l'Université de Tuscia à Viterbo en Italie.



Le représentant de madame la Ministre de l'Education Nationale, monsieur Vincent GONDO, a salué et encouragé cette initiative. Il a assuré que le Ministère de l'Education Nationale met un accent particulier, tant en théorie qu'en pratique, sur le volet écologique. La responsable du Lycée Mamie Houphouët Fétai de Bingerville a remercié le ministre et ses collaborateurs pour leur sollicitude et confié les jeunes plants mis en terre aux élèves.

D.K.

LE NOUVEAU CODE FORESTIER VOTÉ



Après l'adoption du projet de loi portant code forestier par le gouvernement le 30 janvier 2019, le Ministre Alain-Richard Donwahi a défendu le jeudi 20 juin le nouveau code devant les députés.

En prélude à la présentation du projet de loi, le Ministre des Eaux et Forêts a expliqué la Politique de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts qui a induit un ce nouveau code forestier. Trois grandes innovations ont été apportées au code forestier de 2014. Ce sont les nouveaux concepts d'Agro-Forêt, de Gouvernance forestière, et d'observation indépendante.

A l'issue des échanges, quelques amendements ont été faits et les membres de la Commission de la Science, de la Recherche, de la Technologie et de l'environnement de L'Assemblée Nationale ont voté la loi portant nouveau Code forestier ivoirien.

D.K.



INVITÉ DE L'ÉMISSION RTI REÇOIT ALAIN-DONWAHI FACE AU DÉFI DE LA RÉFORESTATION



Le 04 juin 2019, le ministre des Eaux et Forêts était l'invité de l'émission Rti Reçoit. Le thème de cette rencontre était « La gestion durable des ressources naturelles par le ministère des Eaux et Forêts : Défis et perspectives ». A l'entame de son exposé, le Ministre a fait l'état des lieux des ressources forestières et fauniques et déploré le fort recul du couvert forestier qui est passé de 16 millions d'hectares en 1900, à 3,4 millions en 2015. Les causes sont dues à une agriculture extensive (62%), l'exploitation mal maîtrisée des forêts pour satisfaire les besoins en bois (bois d'œuvre et énergie, etc.), l'exploitation minière illégale,

l'urbanisation, l'insuffisance de la capacité de la puissance publique à faire respecter sur le terrain les textes réglementaires censés protéger les forêts.

Le Ministre a relevé que le rythme de la déforestation est de l'ordre de 150.000 ha à 200.000 ha par an. Le taux de couverture forestière est de 11% contre la norme de 20%.

Ces conséquences sont perceptibles notamment sur les effets du changement climatique (Perturbation du microclimat et du cycle des pluies, érosion et baisse de la fertilité des sols, inondations, désertification, etc.) Dans son intervention, il a mentionné que deux actions ma-

jeures ont été menées par le gouvernement pour préserver et restaurer les forêts, à savoir :

- La signature en novembre 2017, du Cadre d'Action Commune de l'Initiative Cacao et Forêts visant à stopper la déforestation de la chaîne d'approvisionnement du cacao ;
- L'adoption en mai 2018, de la nouvelle politique de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts (élaborée selon un processus participatif, avec la société civile, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers).

Pour le premier responsable des Eaux et Forêts, les défis sont nombreux à savoir :

- Prendre des mesures visant à reconstituer et gérer durablement les ressources fauniques, notamment protéger les espèces menacées et celles en voie d'extension ;
- Elaborer une politique nationale de l'eau dont le but est d'assurer la disponibilité de la ressource pour l'ensemble des usagers ;
- Au titre de la gouvernance, appliquer de manière rationnelle les textes juridiques et impliquer le secteur privé, dans la gestion des forêts.

A.H

LE MINISTRE RENCONTRE LES SYNDICATS DES EAUX ET FORÊTS

Le 11 juillet 2019 à la suite de l'émission, le Ministre a reçu les responsables des Fédérations des syndicats des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire (FESEFCI) et de la mutuelle MAEFCI à la salle de conférence dudit ministère. Plusieurs sujets ont été abordés lors des échanges. Au niveau de la régie, les primes seront trimestrielles à compter du paiement de celles-ci. La création d'un fonds de prévoyance des agents des Eaux et Forêts a été envisagée. Un autre acquis des

syndicalistes est la représentation de la fédération dans le comité d'organisation des mutations générales. En ce qui concerne le concours professionnel exceptionnel, le Ministre a rassuré ses collaborateurs qu'il s'emploie pour sa réinsertion dans la liste des concours de la fonction publique et éclairé la lanterne des syndicalistes sur la nouvelle politique forestière.

BSSI EN MODE TEAM-BUILDING



Le Ministre en pleine marche avec ses hommes

Le 05 juillet 2019, les membres du cabinet se sont retrouvés au jardin botanique de Bingerville hors de leurs bureaux climatisés du ministère des Eaux et Forêts.

En effet, dans le cadre du renforcement de la cohésion entre ses collaborateurs, Alain-Richard DONWAHI a redynamisé ses hommes de la Brigade Spéciale de Surveillance (BSSI).

Le Ministre s'est valablement soumis à la séance d'échauffement, suivie de la course sportive de la Brigade. Après l'étape des étirements, le premier responsable des Eaux et Forêts a participé à leur démonstration de Combat Sans Armes (CSA).

A l'issue des activités sportives, le Ministre a échangé avec ses hommes. Ce fut donc l'occasion de s'enquérir des difficultés rencontrées par les éléments de la Brigade dans l'exercice de leur fonction et de rappeler les vertus essentielles qui doivent les animer pour être de véritables modèles.

Cette journée restera gravée dans la mémoire des agents de la Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention (BSSI) du Ministère des Eaux et Forêts et des forestiers. Ce riche programme s'est achevé par un repas offert à l'ensemble de la corporation des Eaux et Forêts à l'occasion de l'anniversaire du Ministre.

Notons que ce Team-building consacré au sport et à des échanges en toute convivialité s'est fait dans le respect strict de la hiérarchie.

JFC

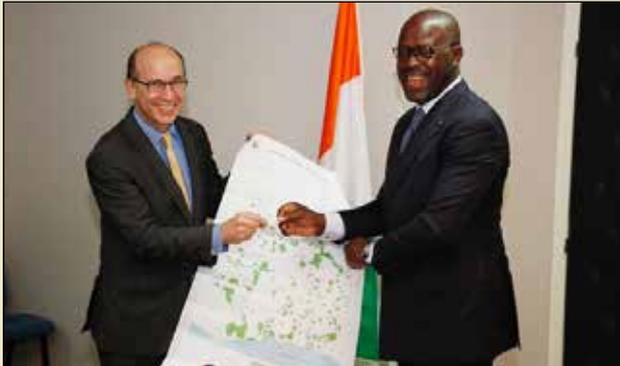


Séance de combat avec armes



Le Ministre entouré de certaines responsables du cabinet

COHABITATION CACAOCULTURE ET FORETS : LES PARTIES PRENANTES FONT L'ETAT D'AVANCEMENT DE L'ICF



Richard SCOBEY, recevant des mains du Ministre Alain-Richard Donwahi la cartographie des forêts

Le 21 mai 2019, le cabinet du Ministère des Eaux et Forêts a reçu une délégation de hauts responsables de l'industrie chocolatière mondiale. Elle était conduite par M. Richard SCOBEY, président de la Fondation mondiale du cacao (WCF), pour une réunion d'échange. Ces partenaires industriels de l'Initiative Cacao et Forêts (ICF) et le Ministre Alain-Richard DONWAHI ont eu une séance de travail avec le président du comité de pilotage.

Les échanges ont porté sur l'état d'avancement de l'ICF, le nouveau code forestier et les propositions du groupe thématique « Inclusion sociale » visant à s'aligner sur les mesures de sauvegarde sociales et environnementales de la Banque Mondiale. Alain-Richard DONWAHI a rappelé l'urgence de la mobilisation des ressources financières pour la réalisation d'actions concrètes sur le terrain et proposé l'organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds, des PTFs et partenaires privés, pour le financement des activités de cette initiative. La liste des forêts classées selon leur degré de dégradation et leurs limites a été officiellement remise par Monsieur le Ministre Alain-Richard DONWAHI à M. Richard SCOBEY, président de la Word Cocoa Foundation. Elle sera mise à la disposition de toutes les parties prenantes de l'ICF et de la Société Civile. Pour clore la rencontre, le Ministre a félicité les entreprises qui se sont déjà engagées ou ayant manifesté l'intention de participer à la gestion des forêts classées (SIAT, OLAM, Barry Callebaut, et récemment Mondelez) et invité les autres à faire de même.

Y.A

GOUVERNANCE FORESTIÈRE : LA CÔTE D'IVOIRE ET LE COSTA RICA PARTAGENT LEURS EXPÉRIENCES



Signature d'une lettre d'intention entre Alain-Richard Donwahi et Carlos Manuel Rodriguez, Ministre de l'Environnement et de l'Énergie du Costa Rica,

Une mission d'échange et de partage d'expériences au Costa Rica, conduite par le Ministre des Eaux et Forêts Alain-Richard Donwahi a lieu du 26 juillet au 03 août 2019 à San-José (Costa Rica). Alain-Richard Donwahi et Carlos Manuel Rodriguez, Ministre de l'Environnement et de l'Énergie du Costa Rica, ont signé, le 31 juillet, une lettre d'intention, engageant les deux pays dans un partenariat pour la préservation et le développement des forêts, des ressources en eau et de la faune.

Ce partenariat visera des échanges d'expériences ainsi que le renforcement des capacités des agents des eaux et forêts dans des domaines spécifiques.

J.F.C

DEBRIEF DE LA MISSION AU COSTA RICA

À l'issue de la Signature de la lettre d'intention entre la Côte d'Ivoire, le Costa Rica et le PNUD, il s'est tenue une Rencontre le 06 août 2019, à la salle de Conférence du ministère pour arrêter les décisions prises. Il s'agit d'organiser des missions techniques d'échanges d'expériences et de formation entre le Costa Rica et la Côte d'Ivoire (première mission en septembre 2019) ; Une visite de travail en Corée dans le cadre de la mobilisation des Partenaires Financiers pour la Table Ronde de financement de la Politique Forestière en Côte d'Ivoire et la participation du Costa Rica et de la Corée à la Table Ronde pour le financement de la Politique forestière de Côte d'Ivoire.

VISITE DE TRAVAIL DANS LES DIRECTIONS RÉGIONALES

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE APPELLE AU SENS DU DEVOIR DE SES COLLABORATEURS



Colonel ZOUZOU Elvire , Directrice Générale des Forêts et de la Faune

Pour amener l'ensemble des agents techniques des Eaux et Forêts à s'inscrire davantage dans la vision du gouvernement, notamment celle du Ministère des

Eaux et Forêts, la Directrice Générale des Forêts et de la Faune a présenté la stratégie et donné les orientations de Monsieur le Ministre des Eaux et Forêts sur l'urgence de la prise de

conscience et du sens du devoir bien accompli des agents techniques des Eaux et Forêts. Au cours de ces rencontres, chaque Direction Régionale a fait le diagnostic de sa gestion et présenté les contraintes et difficultés rencontrées dans l'exercice de leurs fonction.

Ces propositions seront donc prises en compte en vue de faire de ce corps des éléments du développement et de la sauvegarde du patrimoine forestier. Notons que cette tournée a permis de renforcer la cohésion au sein de la corporation des Eaux et Forêts pour une protection et une reconstitution accrues des forêts ivoiriennes.

B.D

RÉHABILITATION DES FORÊTS SACRÉES : LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE MISE À CONTRIBUTION

Kôlôdio, forêt sacrée de la cité princière de Tabagne, localité située dans le département de Bondoukou, a abrité, le 18 mai dernier, le lancement du projet « Réhabilitation des forêts sacrées de Côte d'Ivoire », co-organisé par le Ministère des Eaux et Forêts, la Fondation "Soundélé Konan" et la Fondation "Adayé Kessié".

Représentant le Ministre Alain-Richard DONWAHI, la Directrice Générale des Forêts et de la Faune, Lieutenant-Colonel Elvire Mailly ZOUZOU, a salué la notabilité de



Photo de famille des participants

Tabagne et sa population pour leur engouement autour de la question de protection forestière. Elle a ensuite exhorté la chefferie traditionnelle à s'impliquer davantage dans la protection des forêts sacrées.

Piloté par le Colonel

KOUADIO Kouassi, le projet « Réhabilitation des forêts sacrées de Côte d'Ivoire » devrait permettre de connaître à terme le nombre exact des forêts sacrées du pays et la situation de conservation.

B.S.

USA

FNUF 14 : LE MINISTRE DONWAHI PRESENTE LES EFFORTS DU GOUVERNEMENT POUR FREINER LA DEFORESTATION EN CÔTE D'IVOIRE



Intervention du Ministre des Eaux et Forêts Alain-Richard Donwahi

La quatorzième session (FNUF14) s'est tenue le 06 mai 2019 à New-York. Les débats ont porté sur les aspects techniques et l'échange d'expériences sur les thématiques opérationnelles, l'examen des mesures prioritaires et les ressources nécessaires pour la période 2019-2020. Le Ministre des Eaux et Forêts de la Côte d'Ivoire, Monsieur Alain-Richard DONWAHI a pris part aux travaux au cours desquels il a présenté les efforts déployés par son pays pour freiner la dégradation des forêts, en adoptant une Politique de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension de ses forêts ainsi que la stratégie de sa mise en oeuvre. Il a saisi cette opportunité pour présenter la contribution de ces programmes à l'amélioration de l'environnement global.

GHANA

LA 7EME SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'ABV À ACCRA



Le Chef de délégation ivoirienne recevant un présent des autorités ghanéennes

Cette 7ème session du Conseil des ministres de l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) qui s'est tenue le 10 mai 2019 à Accra au Ghana fait suite à la 6ème session organisée à Cotonou en République du Bénin le 10 juin 2016. Elle a été précédée par la réunion du Comité Technique des Experts tenue du 06 au 09 mai 2019.

Au terme des travaux, la motion de remerciement a été lue par Monsieur Didier Lohoury GBOGOU, Directeur de Cabinet du Ministère des Eaux et Forêts, chef de la délégation ivoirienne.

SIERRA-LEONE

LUTTE CONTRE LE COMMERCE ILLICITE DE LA FAUNE DANS LES PAYS MEMBRES DE L'UNION DU FLEUVE MANO



Intervention du Directeur Général Adjoint des Eaux et Forêts, colonel Aké ABROBA

Du 18 au 19 juin 2019, s'est tenu à Freetown en Sierra Leone, un atelier sur « la lutte contre le commerce illégal de la faune en Sierra Leone et dans les pays membres de l'Union du Fleuve Mano. L'objectif de cet atelier était de renforcer la sécurité des frontières, la collaboration régionale et la coordination entre les organismes de sécurité et les organismes de conservation dans les Etats membres de l'Union du Fleuve Mano, afin d'améliorer l'application des Politiques et les législations favorables à la sauvegarde de la faune. La cérémonie de clôture a été marquée par « la Déclaration de Freetown ». Le Directeur Général Adjoint des Forêts et de la Faune faisait partie de la délégation ivoirienne conduite par le Directeur de Cabinet du Ministère de l'Environnement et du Développement durable.

DISPONIBLE





Remise de plants de SEM . Alassane OUATTARA à la société civile
lors de de célébration de la journée de la paix le 15 novembre 2018

FOCUS

LE REBOISEMENT, AXE PRIORITAIRE

**DE LA STRATÉGIE DE PRÉSERVATION,
DE RÉHABILITATION ET D'EXTENSION DES FORÊTS**

L'IMPORTANCE DU REBOISEMENT

Si le reboisement consiste à créer des zones boisées, le citoyen lambda le perçoit comme une opération de planting d'arbres pour recouvrir la forêt perdue ou détruite par l'homme.

L'état actuel de dégradation de la forêt (16 millions d'hectares au début du siècle, la forêt ivoirienne recouvre 2 millions aujourd'hui) a induit une prise de conscience nationale depuis les plus hautes autorités aux populations rurales. Ainsi, en vue de freiner cette hémorragie de la biodiversité aux conséquences désastreuses pour les générations actuelles et futures, le gouvernement a pris des mesures idoines à travers notamment une nouvelle orientation de la foresterie. L'objectif, in fine, est de renforcer la préservation des ressources génétiques forestières, de gérer durablement ces ressources et d'encourager les reboisements massifs.

La loi n° 2014-427 du 14 juillet 2014 portant Code forestier définit le reboisement comme étant « l'opération consistant à planter des essences forestières sur des terres temporairement déboisées ».

Le reboisement constitue l'épine dorsale de la stratégie issue de la nouvelle politique forestière. La Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts dans le domaine classé de l'Etat repose sur les actions et activités de reboisement à mener selon le niveau de dégradation des forêts classées.

En attendant les résultats de l'inventaire forestier national qui permettront de préciser ces estimations et d'ajuster les objectifs de reconstitution par type de forêts et d'intervention, l'état des lieux du reboisement donne des chiffres alarmants qui menacent lourdement la reconstitution du couvert forestier. La Stratégie nationale de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts donne des perspectives visant à reconstituer ce couvert forestier endommagé. Ainsi, pour garantir le développement durable de la Côte d'Ivoire avec un couvert forestier d'au moins 20% du territoire national soit 6 449 260 ha, en tenant compte du taux de couverture déterminé en 2015 d'environ 11% (soit 3 401 146 ha), il faudrait accroître les actions de reboisement, soit 121 924,56 ha de reboisement chaque année à partir de 2021. Les projets de reboisement n'arrivent pas à produire les résultats escomptés. Vu les insuffisances, toutes les parties prenantes doivent agir de manière concertée et participative.

Intervenant à l'occasion de la Journée de la Paix, le 15 novembre 2018, le Président de la République SEM Alassane OUATTARA a exalté la paix, préalable à tout développement et exhorté tous les Ivoiriens à planter un arbre pour une Côte d'Ivoire toujours verte où il fait bon vivre.

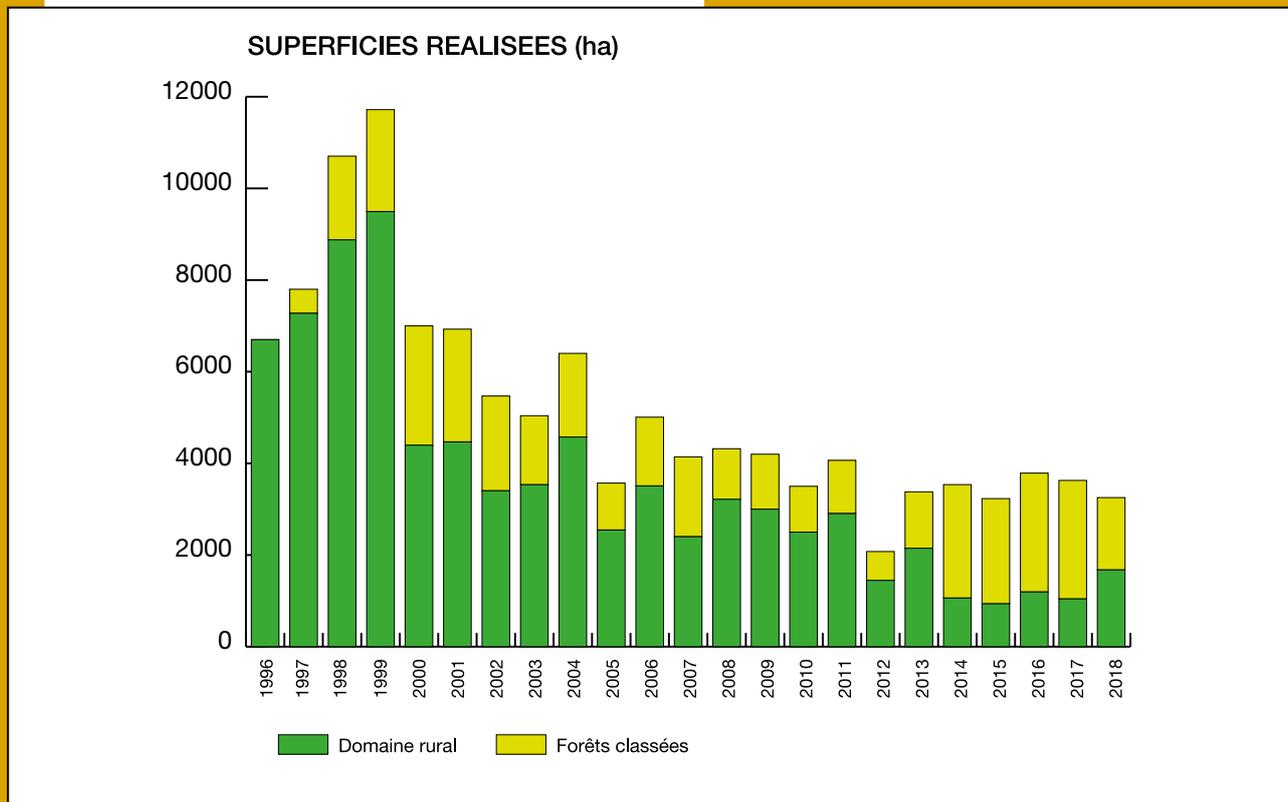
ETAT DES LIEUX

SITUATION DES REBOISEMENTS EN COTE D'IVOIRE

Commencés depuis 1926, les reboisements se faisaient, au départ, le long des voies ferrées (pour servir de bois énergie aux locomotives) avant de s'étendre à l'ensemble du pays.

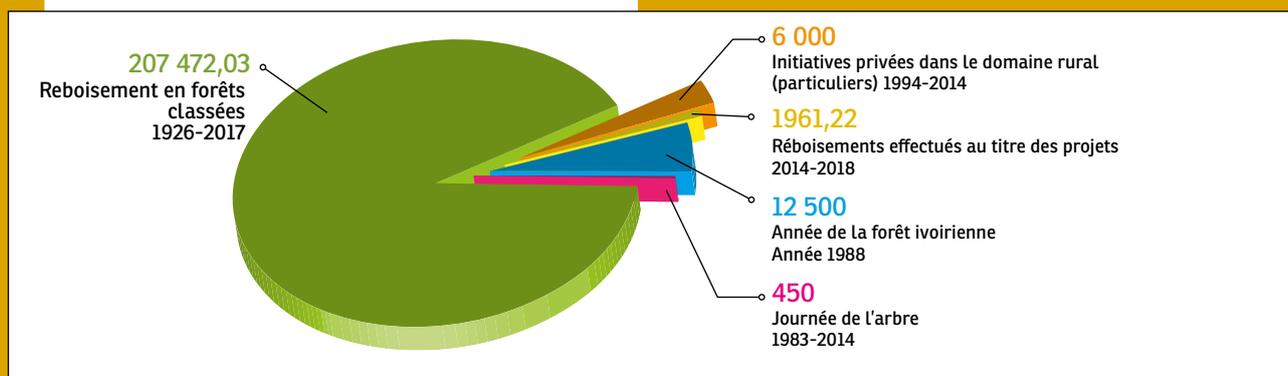
A ce jour, on enregistre une superficie reboisée de 338 824,711 ha, repartis aussi bien dans le domaine rural que dans les forêts classées. Cette superficie ne prend pas en compte les réalisations de la SODEFOR (dans le cadre de son programme) et des particuliers (réalisés dans le domaine rural) de 2015 à ce jour ; des dispositions sont en cours pour l'actualisation des données.

Etat des reboisements compensatoires



Sources des données : DIRECTION DU REBOISEMENT ET DU CADASTRE FORESTIER

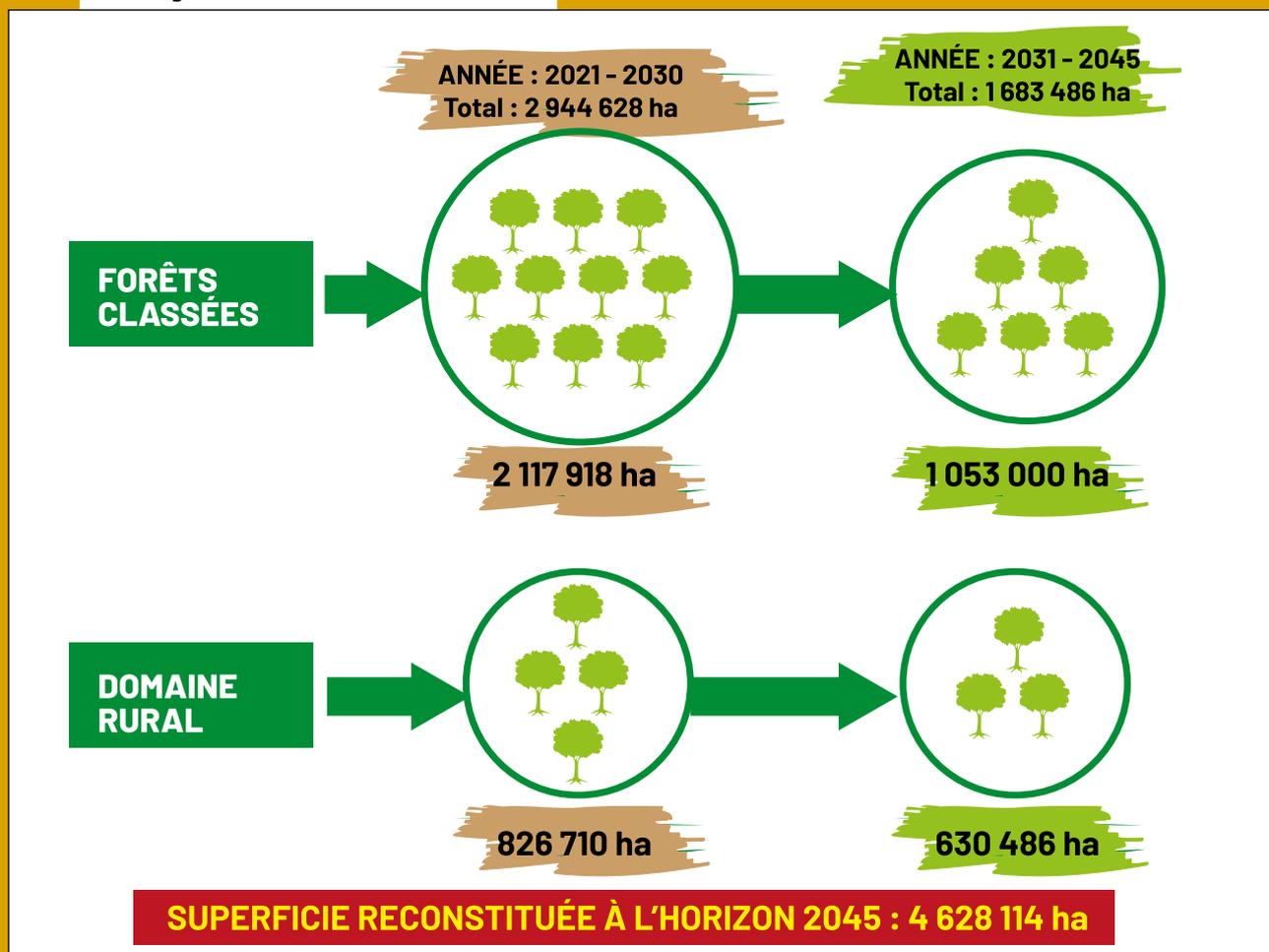
Autres reboisements en Côte d'Ivoire



Sources des données : DIRECTION DU REBOISEMENT ET DU CADASTRE FORESTIER

LES PERSPECTIVES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE 2045

Objectifs de reconstitution



Sources des données : DIRECTION DU REBOISEMENT ET DU CADASTRE FORESTIER

Pour atteindre ces objectifs, les ambitions du Gouvernement se déclinent comme suit :

- Reboisement de 3 170 918 ha dans les forêts classées, au titre des Concessions Agroforestières d'Aménagement Durable (CAFAD), des Conventions de partenariat public-privé et autres initiatives ;

- Reboisement de 1 457 196 ha dans le domaine rural, au titre de l'agroforesterie, de la mise en défens, de la foresterie privée et communautaire et de la foresterie urbaine et périurbaine ;

Il est important de mentionner que plusieurs dispositions du nouveau code forestier contribueront à promouvoir le reboisement. L'on peut citer, entre autres :

- le **mécanisme de partage des bénéfices** issus de la constitution de puits de carbone et de la mise en œuvre des politiques et des stratégies forestières nationales ;

- la **propriété d'une forêt créée ou d'un arbre planté**, qui revient au propriétaire foncier ou à la personne qui l'a créé ou planté en vertu d'une convention avec ledit propriétaire ;

- le fait que l'État **encourage toutes les initiatives prises par les privés**, les communautés, les collectivités et les populations en matière de reconstitution et de création de forêts ;

- le fait que **les opérateurs économiques de la filière bois soient encouragés à constituer leurs sources d'approvisionnement** en vue d'une gestion durable des produits forestiers ligneux.

LES PROJETS DE REBOISEMENT

« UNE ÉCOLE 5 HA, UN PROJET ÉDUCATIF RENTABLE »

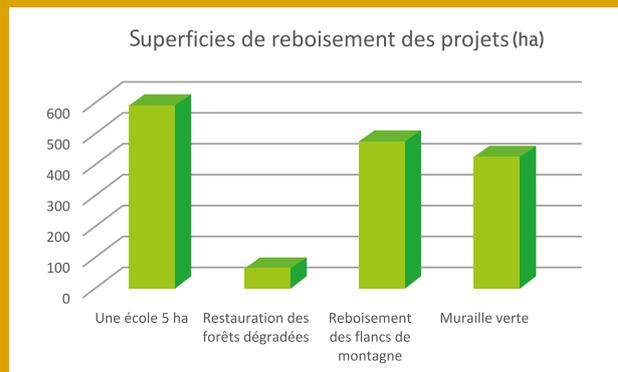
Il existe plusieurs types de projets de reboisement initiés par le Ministère. A savoir :

Le Projet de reboisement des flancs de montagne dans le district des montagnes (c-a-d Cavally Guenon-Tonkpi). Il doit permettre à terme de réaliser 5000 ha de Reboisement dont 2 500 ha sur les flancs et le reste dans le domaine rural.

Projet Muraille Verte : Ce projet vise à lutter contre le réchauffement climatique et stopper l'avancée du désert. En outre, il contribue à la réduction de la pauvreté en milieu rural par le développement des activités d'agro foresterie et de culture de l'arbre.

Reboisement des forêts dégradées : Ce projet vise à réhabiliter les forêts sacrées dégradées.

Le projet Une école 5 ha de Forêt s'inscrit dans la nouvelle dynamique de la politique de préservation, de Réhabilitation et d'extension des forêts. Il a pour objectif d'associer la communauté éducative à la reconstitution du couvert forestier national fortement dégradé. A travers ce projet, la communauté éducative réalisera, avec l'encadrement des



services du MINEF, le reboisement des espaces identifiés par les établissements, à hauteur de 26 000 ha de parcelles forestières et agroforestières. La mise en œuvre de ce projet permettra ainsi de : sensibiliser la communauté éducative à l'écocitoyenneté et aux différentes fonctions qu'assure la forêt ; de contribuer à améliorer les conditions de vie et de travail des élèves et des enseignants par la réalisation d'investissements forestiers au profit du milieu scolaire.

Ce projet permettra de créer des espaces naturels valorisables dans le temps par les élèves et les parents d'élèves pour le compte du milieu scolaire (vente bois, fruits, etc.).

Les projets de reboisement sont nombreux et n'arrivent pas à produire les résultats escomptés pour manque de financement.

BEAUCOUP D'EFFORT RESTE À FOURNIR !

A l'entame de la mise en œuvre de la Stratégie, la couverture forestière sera d'environ 2 546 146 ha.

Pour garantir le développement durable de la Côte d'Ivoire avec un couvert forestier d'au moins 20% du territoire national soit 6 449 260 ha, en tenant compte du taux de couverture déterminé en 2015 d'environ 11% (soit 3 401 146 ha), il faudrait stopper la déforestation et reconquérir 3 048 114 ha de couvert forestier à l'horizon 2045, soit 121 924,56 ha de reboisement chaque année à partir de 2021.

Dans la pratique, nous avons un taux moyen de déforestation de 171 000 ha/an au moins jusqu'au début de la mise en œuvre effective du programme intensif de reconstitution, soit jusqu'en 2020. Sur cette base, environ 855 000 ha supplémentaires seront perdus durant la phase préparatoire à la mise en œuvre de la Stratégie, constituant un gap à rattraper pour l'atteinte des objectifs ; ceci nonobstant les efforts qui seront faits pour réduire cette déforestation dès 2019.

Tout en espérant faire passer le taux de déforestation de

171 000 à 50 000 ha/an à partir de 2021, près de 500 000 ha de forêts disparaîtront de la présente Stratégie. Ainsi, à l'horizon 2030, la couverture forestière estimée sera de 4 990 774 ha soit 15,47% du territoire. Il restera alors à recouvrer 1 683 486 ha de 2031 à 2045 en ramenant la perte annuelle de couverture forestière de 50 000 ha à 15 000 ha, du fait des efforts qui auraient été poursuivis.

A défaut de disposer de moyens colossaux, la seule administration forestière ne peut incurver la tendance à la déforestation et atteindre les objectifs ambitieux de la présente Stratégie. L'implication effective de toutes les parties prenantes du secteur forestier et la promotion de la gestion participative des forêts constituent une condition de réussite de la Stratégie. Les institutions, la population, les leaders d'opinion (chefs religieux, coutumiers, associations et mutuelles de développement) les ONG et la société civile, la presse, les médias, les opérateurs économiques, les entreprises agro-industrielles, les PTF, les organisations internationales, le secteur privé devront tous s'impliquer, car le reboisement est l'affaire de tous !



INTENSIFICATION DU REBOISEMENT : MESURES INCITATIVES D'ENVERGURE PRÉVUES

Vu l'importance de la reconstitution du couvert forestier, il est envisagé une vaste promotion du reboisement et de la conservation des forêts naturelles afin de stimuler et maintenir l'engagement des parties prenantes, notamment les populations locales dans la mise en œuvre de la Politique de réhabilitation et d'extention des forêts. Ainsi, dans la perspective d'impulser une dynamique nouvelle à la reconstitution du couvert forestier, cette stratégie a pris plusieurs mesures incitatives notamment, une adaptation aux exigences réglementaires, **une facilitation dans l'obtention des certificats fonciers** pour les forêts résiduelles ainsi que les vieilles jachères et les plantations forestières dans le domaine rural. L'accompagnement technique et financier aux sylviculteurs et populations dans l'élaboration et signature des contrats de bail foncier, fourniture de plants, intrants, formation et soutien aux petits producteurs pour l'amélioration de la productivité agricole. Dans la même veine, une exonération sera faite immédiatement à tous ceux qui veulent enregistrer leurs forêts.

PRIX DU MEILLEUR RÉBOISEUR DE CÔTE D'IVOIRE : 10 MILLIONS OFFERT

10 millions, est le montant estimé par l'initiateur du projet le Ministre Alain-Richard Donwahi. En attendant de définir les contours techniques de ce prix, avec la création d'un comité exécutif. Le prix sera décerné à l'occasion d'une journée dénommée « La Journée du forestier »

Il est ouvert à toutes les parties prenantes notamment, un agent, une entité déconcentrée (DR), des particuliers, des ongs etc

Cette journée permettra de renforcer la cohésion entre les agents forestiers. Elle s'étalera sur trois (3) jours. Elle sera ponctuée de journée portes ouvertes, de panels, conférences, diffusions de film, d'une soirée gala, lors de laquelle il sera décerné le prix du meilleur reboiseur par le Ministre de tutelle en présence de tous les partenaires.

L'implication des banques en vue d'une finance verte sera favorisée ainsi que des institutions financières (pour des financements innovants). Il s'agira également d'établir une étroite collaboration avec les collectivités décentralisées et les communautés locales. Les privés pourront créer également des forêts privées.

En outre, des intéressements seront attribués aux agents performants dans la lutte contre la déforestation au niveau local et l'application stricte des sanctions contre les agents indéliçats.

Source : stratégie nationale

10 gestes écocitoyens

commencer à **agir**
de façon **plus**
responsable

1. Être conscient de nos ressources

Commencez par vivre en étant plus conscient des ressources que vous utilisez dans votre vie quotidienne. La prise de conscience permettra ensuite de faire les bons choix pour l'environnement.

2. Conservez

Avec cette nouvelle conscience de l'utilisation des ressources naturelles dans votre vie, vous pouvez commencer à protéger l'environnement. Cela peut être simple comme éteindre les lumières lorsque vous quittez une pièce, ou bien plus complexe comme choisir des matériaux lorsque vous construisez votre maison.

3. Plantez des arbres

Les arbres sont nécessaires à notre survie. Ils nous donnent de l'oxygène, des fruits, nettoient l'air, offrent un abri à la vie sauvage et empêchent l'érosion du sol. Un paysage ombragé autour de votre habitat peut vous aider à réduire votre consommation d'énergie et à conserver la fraîcheur de votre maison durant l'été. Plantez des arbres autour de votre maison, ne les taillez pas si ce n'est pas nécessaire, travaillez avec les groupes environnementaux (lien) pour planter plus d'arbres et éduquez les autres sur les aspects positifs de vos actions.

4. Récupérez l'eau

Quelques manières de préserver l'eau : prenez des douches rapides, réparez les fuites de plomberie, ne vous lavez pas les dents à l'eau courante, recyclez l'eau chez vous, utilisez des appareils électroménagers économes en eau, collectez l'eau de pluie dans un récipient pour arroser votre pelouse.

5. Utilisez moins de produits consommateurs d'énergies fossiles

Connaitre et abandonner les produits à base d'énergie fossile que vous consommez

6. Réduisez les produits chimiques

Des produits comme la peinture, l'huile, l'ammonium et autres solutions chimiques peuvent provoquer une pollution de l'air et de l'eau, et avoir de graves conséquences sur la santé. Il faut les jeter dans un endroit prévu pour leur traitement.

7. Compostez

C'est un procédé facile qui consiste à convertir les déchets végétaux en une substance nutritive pour vos plantes. Cela réduit la quantité de déchets qui finissent dans les décharges et polluent l'air. C'est donc bon pour l'environnement.

8. Rejoignez des groupes environnementaux

Vous en trouverez sans doute dans votre ville, que vous pourrez rejoindre afin de protéger ensemble la Mère Nature et nettoyer l'environnement. Une petite recherche sur internet vous aidera à trouver de tels groupes. Vous pouvez aussi motiver vos amis et vos proches et leur demander un coup de main.

9. Protégez la vie sauvage

L'activité humaine entraîne l'extinction d'espèces en danger (lien) et d'écosystèmes. Protégez les plages et les forêts qui sont les habitats des animaux. Participer à la protection de forêts locales et d'habitats animaliers.

10. Eduquez les autres

Expliquez aux autres l'importance de vivre dans un environnement propre. Plus vous partagerez votre vision de l'importance de le protéger, plus nous pourrons agir ensemble pour le conserver.

MISSION

- ★ Promouvoir, pérenniser et développer la culture de fruits d'exportation traditionnelle (bananes, ananas, mangues, papayes).
- ★ Promouvoir la diversification vers d'autres fruits.
- ★ Promouvoir auprès de ses membres, le respect des normes de qualité, de développement durable et de responsabilités sociétales et environnementales.



Obamci

**Leader des exportations de fruits frais en Côte d'Ivoire
Premier exportateur ACP de banane dessert sur le marché
de l'Union Européenne.**



**Abidjan-Plateau, rue du commerce, immeuble IXORA -2ème étage
01 BP 422 Abidjan01 Tel 20 33 19 81 fax 20 32 93 79 – E-mail : obamci@ gmail.com**

A large, leafy tree in a forest with a white text box overlaid. The tree is the central focus, with its branches spreading out. The leaves are a mix of green and yellow, suggesting autumn. The background shows other trees and a clear blue sky with some light clouds. The text box is white with a thin grey border and contains the words 'DOSSIER', 'BOIS DE VÈNE', and 'L'INTOUCHABLE CONVOITÉ' in bold, black, sans-serif font.

DOSSIER

**BOIS DE VÈNE
L'INTOUCHABLE CONVOITÉ**

DE L'EXPLOITATION À L'INTERDICTION

Le *Pterocarpus erinaceus* ou bois de vène ou palissandre ou teck d'Afrique est un bois de forêt naturelle de diamètre modeste à maturité. Il s'étend de la zone pré forestière au grand nord savanicole avec une forte densification dans l'extrême nord de notre pays. Le bois de vène était principalement utilisé par les populations rurales pour l'alimentation animale, la fabrication d'instruments culturels (le balafon), à usages pharmacologiques et comme bois d'énergie.

A l'instar de toutes les essences de forêt naturelle, son exploitation, sa transformation et sa commercialisation sont soumises aux réglementations forestières en vigueur en Côte d'Ivoire, surtout l'interdiction d'exploiter au-dessus du 8ème parallèle de latitude. Ce bois ne faisait pas l'objet d'exploitation intense à but de bois d'œuvre et d'ébénisterie. Pour son exploitation dans le Périmètre d'Exploitation Forestière situé en dessous du 8ème parallèle, des autorisations spéciales ont été accordées aux exploitants forestiers agréés.

A partir de 2010 et particulièrement en 2011, la demande de ce bois a connu une hausse fulgurante de la demande. Cette situation qui devait être perçue comme une opportunité, a engendré une vaste fraude qui a conduit à interdire son exploitation et son exportation par arrêté ministériel, le 31 janvier 2012.

Malgré les dispositions sus-évoquées, il est constaté une exploitation anarchique et illicite du bois de vène au-dessus du 8ème parallèle. Cette exploitation s'est accentuée avec l'augmentation de sa valeur commerciale (car très prisée en Asie) et s'est aggravée avec la crise post-électorale du fait de l'absence de l'Administration Forestière dans certaines régions du centre et du nord du pays.

Le bois de vène constitue pour plus de 80 pour cent du couvert végétal au-dessus du 8ème parallèle. Ce couvert se situe à la porte d'entrée du désert. S'il est détruit, alors tout le nord sera exposé à la sécheresse et à la famine. Il est donc envisagé un projet de reboisement de bois de vène dans cette zone.

Face à la persistance de l'exploitation anarchique et illicite du *pterocarpus spp* appelé communément «bois de vène» perpétrée par des opérateurs véreux sur toute l'étendue du territoire, malgré le renforcement des dispositions réglementaires, le Gouvernement a donc jugé urgent d'adopter le décret n°2013-508 du 25 juillet 2013. Ledit décret porte sur l'interdiction, l'exploitation, la coupe, le transport, la commercialisation et l'exportation du *pterocarpus spp*.

Malheureusement cette interdiction n'a pas mis fin à la fraude sur cette espèce qui demeure toujours très convoitée. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire a entièrement soutenu en 2016 cette proposition de classer le *pterocarpus spp* à l'Annexe II de la CITES de sorte à freiner la pression et lutter ainsi dans un contexte sous-régional contre le commerce illicite de cette essence.

TYPOGRAPHIE DU BOIS DE VÈNE

Ordre : Fabales

famille : Fabaceae

genre Pterocarpus

Français : vène

Anglais : African rosewood

Nom vernaculaire

Vène, ven, palissandre du Sénégal, kino de Gambie, santal rouge d'Afrique, hérisé (Fr).

Origine

Pterocarpus erinaceus est répandu dans la zone des savanes qui s'étend du Sénégal à la Gambie, le Tchad et la Centrafrique.

Origine et répartition géographique

Pterocarpus erinaceus est répandu dans la zone des savanes qui s'étend du Sénégal et de la Gambie jusqu'au Tchad et en Centrafrique.

Propriétés

Le bois de cœur est brun jaunâtre à brun rougeâtre, souvent veiné de brun violacé, et il se démarque nettement de l'aubier, épais de 2–5(–8) cm, jaunâtre ou de couleur crème pâle. Le fil est droit à contrefil, le grain est fin à moyennement grossier. Le bois frais dégage une odeur déplaisante.

C'est un bois modérément lourd à lourd, avec une densité de (560–)800–890 (–940) kg/m³ à 12% d'humidité. Il sèche lentement, mais les risques de déformation sont faibles.

Le bois est relativement difficile à scier et à travailler. Il donne une bonne finition, c'est une essence qui se colore sans problème et qui se polit bien. Le bois se tourne bien et ses caractéristiques de cintrage sont moyennes. Il est durable, car il est résistant aux champignons, aux foreurs du bois sec et aux termites ; il est également résistant aux organismes d'eau douce. Il n'est pas perméable aux produits de conservation. La valeur énergétique du bois est d'environ 21 000 kJ/kg.

Description

Petit arbre caducifolié atteignant 15(–25) m de haut ; fût droit, cylindrique et dépourvu de branches sur une hauteur atteignant 10 m dans de bonnes conditions, mais souvent tors, cannelé et à ramification basse dans de moins bonnes conditions, atteignant 75(–100) cm de diamètre, à légers contreforts ; surface de l'écorce brune grisâtre à noirâtre, fissurée et écaillée, écorce interne brun jaunâtre, à veines rougeâtres, sécrétant une gomme translucide rougeâtre lorsqu'on l'entaille ; cime arrondie, ouverte ; rameaux densément couverts de poils courts à l'état jeune.

Graines réniformes, plates à légèrement épaissies, d'environ 10 mm × 5 mm, lisses, rouges à brun foncé.

Plantule à germination épigée ; cotylédons foliacés.

Rendement

Dans les forêts sèches du nord de la Côte d'Ivoire, un arbre qui fait 50 cm de diamètre à hauteur d'homme produit environ 0,8 m³ de bois d'œuvre et 1,2 m³ de bois de feu ; un arbre qui fait 70 cm de diamètre produit environ 1,7 m³ de bois d'œuvre et 2,1 m³ de bois de feu. Un parc d'un ha peut nourrir environ 24 têtes de bétail de 250 kg.

Caractéristiques

Atteint une hauteur de 10 m de haut . L'arbre fleurit lorsqu'il est dépourvu de feuilles, généralement en décembre–février(–avril), avant de former de nouvelles feuilles, mais il arrive que les inflorescences se développent en même temps que les jeunes feuilles. Responsables de la pollinisation, les racines forment des nodules qui contiennent des bactéries fixatrices d'azote.

Ecologie

Pterocarpus erinaceus est présent dans les savanes arborées semi-arides à sub-humides jusqu'à 600(–1200) m d'altitude, dans des régions où la pluviométrie annuelle atteint 600–1200(–1600) mm, ayant une saison sèche longue (jusqu'à 9 mois) et une température annuelle moyenne de 15–32°C. On le trouve sur tous types de sols, mais il préfère les sols acides à neutres, légers à moyens, drainant librement. Il peut survivre aux incendies de brousse.

Multiplication et plantation

la germination, débute 6–10 jours après le semis, avec un taux de plus de 70%. Les graines peuvent être semées en pots ou en planches à un espacement d'environ 20 cm × 30 cm. Les plants peuvent se repiquer à partir de pots ou en racines nues, soit comme stumps, soit comme plants entiers.

Usages

Meubles

Le bois est extrêmement apprécié dans la fabrication de meubles et l'ébénisterie, mais il s'emploie aussi en construction lourde, y compris les installations hydrauliques, les parquets, les escaliers, les outils, le tournage, la sculpture et les placages tranchés. Il est utilisé dans la menuiserie, dans la décoration intérieure, aux mortiers et pilons, aux montants des maisons, aux étais de mine, à la construction de navires et de barques, aux châssis de véhicules, aux articles de sport, aux jouets, aux bibelots, aux instruments de musique (balafons par ex.) et aux instruments de précision. On fait des arcs avec les racines. Le bois se prête à la production de combustible et de charbon de bois.

Teinture

Le bois de cœur est source de colorant rouge, utilisé pour teindre les étoffes, le corps ou les cheveux. L'écorce est parfois utilisée pour le tannage. On bat l'axsud rougeâtre de l'écorce (le "kino") au maillet sur le tissu pour lui donner un apprêt.

Médicinale

Le kino est couramment employé en médecine traditionnelle, en usage interne pour traiter la diarrhée, y compris la dysenterie, la fièvre, la gonorrhée et les infections dues aux vers intestinaux, ainsi qu'en externe pour traiter les maux oculaires, les ulcères et les plaies. Jusqu'au milieu du XXe siècle, le kino était également utilisé en Amérique du Nord et en Europe contre la diarrhée chronique. La décoction ou les infusions d'écorce ou de racines servent à traiter les infections bronchiques, les maux de dents, la dysenterie, les menstruations douloureuses, l'anémie, la gonorrhée, les hémorragies post-partum, les infections du ténia, la lèpre, les plaies, les tumeurs et les ulcères ; on s'en sert aussi pour leurs vertus anti-émétique, purgative et tonique. On administre des préparations à base de racines en lavement pour traiter les maladies vénériennes. Des décoctions de feuilles s'appliquent pour traiter la fièvre, la syphilis, et s'utilisent pour leurs vertus aphrodisiaques et comme répulsif contre les insectes. Les rameaux feuillés sont broutés par le bétail et revêtent une importance particulière vers la fin de la saison sèche lorsqu'il ne reste plus grand chose à manger. Les éleveurs dépendent énormément de Pterocarpus erinaceus dans les savanes boisées de la zone soudanienne.

Perspectives

Comme arbre réellement polyvalent, Pterocarpus erinaceus présente un grand intérêt pour les systèmes agroforestiers, pas seulement à cause de ses produits de valeur comme le bois, le fourrage, le combustible ou les remèdes, mais aussi parce qu'il peut améliorer la fertilité du sol. Un renforcement de sa commercialisation comme espèce de bois d'œuvre pourrait facilement entrer en conflit avec l'importance qu'il a comme source de fourrage et pour l'amélioration du sol, usages qui sont essentiels à la subsistance des éleveurs de troupeaux et des paysans de la région du Sahel. Pterocarpus erinaceus a d'intéressantes activités pharmacologiques, notamment des effets antimicrobiens, vulnérinaires et antioxydants, qui méritent plus d'attention de la part des chercheurs. Il a un potentiel considérable comme arbre d'ornement. Etant donné les importantes différences observées selon les provenances, une sélection et une amélioration génétique pourraient être utiles.

Autres données botaniques

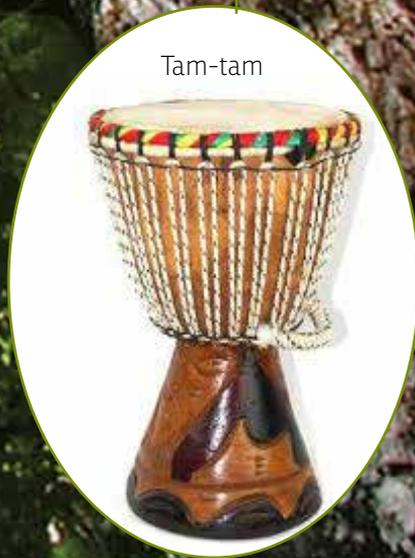
Pterocarpus est un genre pantropical appartenant à la tribu des Dalbergieae ; il comprend environ 30 espèces dont environ 15 se rencontrent en Afrique, 10 en Amérique et 5 en Asie.



Lit de luxe



Commode de luxe



Tam-tam



Saisies de conteneurs de bois de vène par la BSSI

L'EXPLOITATION DU BOIS DE VÈNE

ETATS DES LIEUX DU TRAFFIC

Dans le cadre l'exploitation du bois de vène dans le Périmètre des Eaux et Forêts situé en dessous du 8ème parallèle, des autorisations spéciales ont été accordées aux exploitants forestiers agréés. Cependant, une grande partie de cette exploitation a échappé à son contrôle. Les états statistiques officielles de la Direction de l'Exploitation et des Industries Forestières (DEIF) relèvent que 1 398,643 m³ de bois de vène ont été exportés en 2012 et 1 605,846m³ en 2013. Ce qui est très loin de la réalité à en juger par les différentes saisies effectuées notamment les 30 conteneurs de bois de vène saisis dans les ports de San Pedro et d'Abidjan en janvier 2012 (All Africa, 2012) et environ 6 051 m³ de bois de vène saisis entre janvier 2012 et septembre 2013 et l'arrestation de 74 personnes pour l'exploitation forestière illégale au-dessus du 8ème parallèle (ONU, 2014). Les pertes en termes de taxes d'abattage, DUS et autres redevances sont estimées à plusieurs milliards de FCFA. Cette fraude s'est faite avec les trafiquants asiatiques et les artisans du nord du pays, avec la complicité des populations, de certains services de contrôle et d'entreprises privées, mal ou non informés des exigences internationales sur cette espèce.

IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA MESURE D'INTERDICTION

• **AU NIVEAU DES COMMUNAUTÉS**
L'exploitation du bois de vène et son commerce représentaient une source importante de revenu pour les communautés rurales des zones concernées.

En effet, le bois de vène représente une source importante de

fourrage en saison sèche pour les populations du nord de la Côte d'Ivoire dont l'élevage est l'une des principales activités génératrices de revenu. Cela dit, l'interdiction de l'exploitation du bois de vène dans cette zone écologiquement fragile contribue énormément à la sécurité alimentaire des communautés

DECRET D'INTERDICTION

Pour lutter contre la destruction avancée du couvert forestier de la Côte d'Ivoire, le conseil des ministres du 25 juillet 2013 a adopté un décret portant "interdiction de l'exploitation, de la coupe, du transport, de la commercialisation et l'exportation du *Pterocarpus* SPP ou encore bois de Vène" dans notre pays.

A toutes fins utiles, il faut rappeler que, ce sont 6.000 m³ de bois de Vène qui sont exploités par mois en Côte d'Ivoire pour être exportés, principalement en Asie. Plusieurs acteurs (Scieurs, manutentionnaires, transporteurs, tractoristes, etc.) interviennent dans ce secteur qui fait un chiffre d'affaires de 150 milliards de fcfa.



en termes de fourrage, de bois de chauffe et également dans la pharmacopée traditionnelle.

• AU NIVEAU DES OPÉRATEURS DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

L'accroissement de la demande du bois de vène par les Asiatiques a entraîné un déferlement de plusieurs opérateurs du secteur bois dans les régions de répartition naturelle du bois de vène en Côte d'Ivoire. Cet engouement s'est renforcé pendant la crise que le pays a connue quand les ex-combattants exerçaient même au-delà du 8ème parallèle. L'exploitation illicite du bois de vène était commanditée et financée par les exploitants chinois qui sont les principaux acheteurs de ce bois au niveau d'Abidjan. Selon le Syndicat National des Exploitants et Exportateurs de bois de vène de Côte d'Ivoire, cette activité a employé directement 7000 personnes et 10000 personnes indirectement.

• AU NIVEAU DE L'ETAT DE CÔTE D'IVOIRE

Les pertes en termes de taxes d'abattage, Droits Uniques de Sorties et autres redevances sont estimées à plusieurs milliards de FCFA.

L'anarchie constatée a contrarié la politique forestière quant à la préservation de la zone au-dessus du 8ème parallèle contre l'exploitation forestière. Conscient des menaces subséquentes pour l'avenir du bois de vène, l'interdiction de son exploitation. Néanmoins, si d'aventure des autorisations devraient être délivrées pour l'exploitation du bois de vène dans les Périmètres d'Exploitations Forestières identifiés, des mesures garantissant l'origine du bois doivent être prises par les acteurs.

Bien que cette activité ait amélioré considérablement les revenus des populations des zones concernées, il n'en demeure pas moins que l'anarchie et le caractère non durable et illégal de l'exploitation du bois de vène ont de sérieuses conséquences sur l'environnement et les moyens de subsistance des populations concernées.

Source : DPIF

UNE PÉRIODE TRANSITOIRE POUR RÉPERTORIER TOUS LES STOCKS DE BOIS DE VÈNE



Pour l'application de ce décret, un comité de pilotage a été mis en place par l'arrêté interministériel n°502/MINEF/MEMIS/MPMEF/MPMB du 05 décembre 2013. Ce comité est chargé de gérer la période transitoire de trois (03) mois accordée aux opérateurs pour l'exportation de leurs stocks de bois déjà détenus sur les parcs préalablement identifiés et ayant fait l'objet de transformation par les titulaires d'autorisation d'exploitation.

A l'issue de la période transitoire, le Ministère des Eaux et Forêts a immédiatement interdit toutes les activités liées au bois de vène sur toute l'étendue du territoire national. Ainsi, plusieurs conteneurs et billons de bois de vène ont été réquisitionnés sur les différents parcs à bois restés inactifs depuis la fin de la période transitoire. Toutefois, des informations reçues faisaient encore état de l'existence d'un important stock de billons de bois de vène préalablement exploités et non évacués depuis près de 5 ans et d'un vaste réseau de trafic illégal de ces bois à destination de pays limitrophes. C'est ainsi que le Cabinet du Ministère des Eaux et Forêts a instruit tous les Directions Régionales des zones concernées de procéder à l'inventaire de ces stocks. Il ressort de ces inventaires réalisés de novembre 2018 à mars 2019, un nombre de 606 433 billons de bois de vène coupés depuis 2014 mais non évacués dont 569 785 sont utilisables ; soit environ 300 851 m³. A cela il faut ajouter ces conteneurs et billons de bois de vène qui ont été réquisitionnés par les administrations Forestière et Douanière ; estimés à environ 28 775 billons représentant près de 8 632,5 m³ (environ 309483 m³ réquisitionné par le Ministère des Eaux et Forêts).

Les inventaires menés dans les localités concernées ainsi qu'à Abidjan ont suscité des velléités de fraudes chez certains opérateurs. A en juger par les récentes saisies de 5 conteneurs de bois de vène opérées sur le parc de la SOGENA à Vridi par la BSSI en collaboration avec la Direction de l'Exploitation et de l'Industrie Forestière. Face aux menaces subséquentes sur l'avenir du bois de vène, l'interdiction de son exploitation doit être maintenue.

Source : DPIF

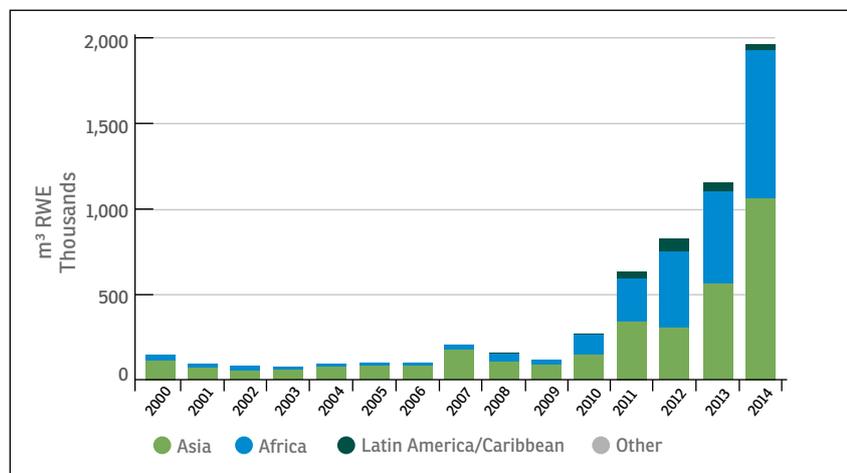
POURQUOI LE BOIS DE VÈNE EST TANT CONVOITÉ



Arrestation de trafiquants chinois

Au début du nouveau millénaire, le Gouvernement chinois a lancé son grand programme de développement occidental à travers la construction d'infrastructures massives dans l'ouest du pays. En juillet 2001, Beijing a obtenu d'héberger l'organisation des Jeux olympiques de 2008 ce qui a directement et indirectement stimulé le développement des infrastructures à Beijing et dans de nombreuses autres villes. En novembre 2002, le Gouvernement chinois a mis l'accent sur le relèvement du niveau de vie des populations. La croissance économique accélérée et la hausse des revenus ont entraîné une augmentation de la consommation de bois pour le développement des infrastructures, la construction immobilière, la décoration d'intérieurs et la fabrication des meubles.

Tableau des importations du bois en Chine de 2000 à 2014



Du fait de cette croissance, ajoutée à une grave pénurie de disponibilités intérieures de bois, la Chine joue un rôle important dans le commerce mondial du bois. Avec un couvert forestier de 17,5 pour cent en 2000 (FAO, 2001), la Chine est pauvre en ressources forestières et, depuis 1998, sa production de bois est régulée par le Programme de protection des forêts naturelles qui a interdit l'exploitation de toutes les forêts naturelles dans le sud-ouest et réduit la récolte dans celles du nord-est. Les importations de bois ont crû rapidement depuis 1999 pour satisfaire la demande croissante.

La Chine est désormais le principal importateur de bois industriel et le deuxième principal importateur de produits forestiers du monde, et le taux de croissance de ses importations reste élevé. Les principaux produits importés sont les grumes industrielles, les sciages et le contreplaqué. En Europe, les importations de produits en bois transformé en Chine ont augmenté de 700% à 900% entre 1997 et 2005... Sans parler des marchés émergents d'Afrique et d'Asie, où le Dragon est très bien positionné. La demande est tirée par l'Asie à plus de 40%. Les grands consommateurs sont les Etats-Unis, la Chine, l'Union européenne et le Japon. Deux géants se détachent dans ce panorama : les Etats-Unis et la Chine, deux pays où le marché de la construction est extrêmement dynamique, du moins, jusqu'à une date récente pour les Etats-Unis. Mais c'est bien sûr l'Empire du Milieu qui, une fois de plus, retient notre attention. En l'espace d'une décennie, l'émergence de la Chine a complètement bouleversé le secteur mondial du bois.

D.K.

Forêt subsaharienne : une déforestation sauvage qui interpelle !

LES FORÊTS AFRICAINES EN DANGER !

La disparition des forêts africaines est alarmante et les conséquences sont énormes pour la survie de la planète. L'état de dégradation des forêts s'amplifie de façon exponentielle chaque seconde. Aux risques d'incendies dues aux feux de brousse, de l'agriculture extensives, du développement urbain et de la démographie galopante s'ajoute la déforestation qui menace les essences rares et prisées par les exploitants

chinois. Plusieurs pays sont touchés. La République Démocratique du Congo, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Sierra-Leone, le Liberia, le Sénégal, la Gambie, le Mali, le Togo, le Benin etc... seraient pointés du doigt. Le Ghana et la Côte d'Ivoire font partie aussi des pays qui ont connu les plus importantes pertes de forêts primaires, avec 60 % pour le premier, et 26 % pour le second. Toujours concernant l'Afrique, Madagascar a perdu 2 %

de ses forêts primaires en 2018. Et ce, avec la volonté manifeste de certains exploitants à détruire les forêts africaines, avec, malheureusement, des complicités insoupçonnables.

Ainsi, la déforestation vertigineuse des pays africains doit annoncer clairement l'intention des Etats à protéger leurs forêts par des politiques innovantes de gestions durables des ressources naturelles.

REACTIONS DE QUELQUES ORGANISMES

GREEN PEACE DÉNONCE LE BLANCHIMENT DU BOIS EN CHINE

Sous la pression des organisations écologistes, des compagnies internationales se sont engagées à ne plus acheter de bois « chinois » qui aurait initialement été abattu. En France, Conforama et la Fédération française des importateurs de bois ont promis de boycotter de tels produits. « commencé à dialoguer sur cette question » afin de lutter contre le commerce illégal transfrontalier. Ce que Greenpeace appelle le « blanchiment » du bois en Chine., l'appétit croissant de l'industrie chinoise pour le bois donnera progressivement lieu à la destruction de nouvelles forêts.

L'UNION EUROPÉENNE BANNIT LE BOIS D'ORIGINE ILLÉGALE SUR SON MARCHÉ

L'objectif de la réglementation dite RBUE (Règlement sur le Bois de l'Union Européenne) est d'éradiquer les produits du bois d'origine illégale sur le marché européen.

LA LOI LACEY (LACEY ACT) AUX ETATS-UNIS INTERDIT LE BOIS DE SOURCES ILLÉGALES

À l'issue des amendements apportés à la loi de 1900 en mai 2008, le Congrès des États-Unis a modifié la Loi Lacey, interdisant l'importation et le commerce de bois et produits dérivés issus de sources illégales. Ces amendements rendent illégal « importer, exporter, transporter, vendre, recevoir, acquérir

ou acheter, à l'intérieur du pays ou à l'étranger », tout végétal qui a été « prélevé, possédé, transporté ou vendu en violation de la loi d'un État quelconque ».

L'INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT (IIED) MET UN OBSERVATOIRE QUI RÉUNIT LES AUTORITÉS AFRICAINES

Pour prévenir une déforestation sauvage, l'IIED) a mis en place un observatoire, qui réunit les autorités africaines, chinoises et les principaux forestiers du continent, conduisant la Chine à adopter un code de bonne conduite dans l'importation de bois d'Afrique. Pour les pays africains, cela doit aussi être l'occasion de créer une industrie responsable du bois, aussi vertueuse que vitale pour leurs économies.

DES PAYS AFRICAINS ADHÈRENT À L'ACCORD DE PARTENARIAT VOLONTAIRE (APV)

Des pays d'Afrique signent un Accord de partenariat Volontaire (APV) avec l'Union Européenne. Ces accords s'inscrivent dans le cadre du plan d'action communautaire sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (plan FLEGT). Le plan FLEGT vise à renforcer la gouvernance forestière et à lutter contre le commerce de bois illégal. Et la Côte d'Ivoire s'emploie à y adhérer. La RCA s'est engagée le 21 décembre 2010 dans ce processus après le Ghana (septembre 2008), la République du Congo (mai 2010).

RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC DU BOIS DE VÈNE



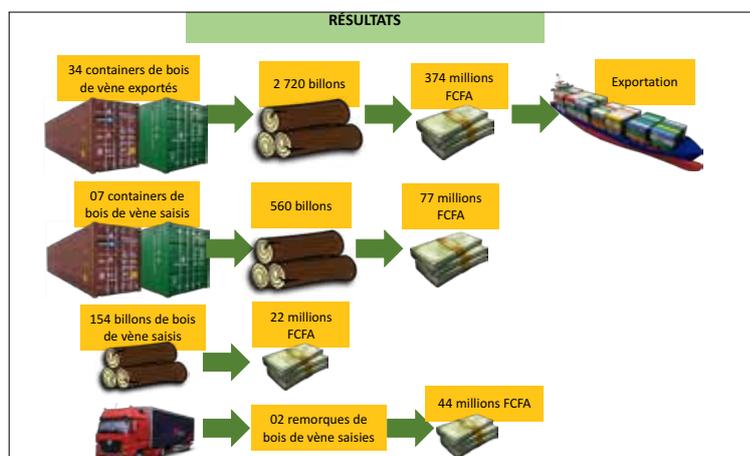
Photo d'archives : Réunion de Conseil National de Sécurité

Le 02 mai 2019, à l'issue d'une réunion du Conseil National de Sécurité présidée par le Président de la République, S.E.M. Alassane Ouattara, le Ministre des Eaux et Forêts s'est prononcé sur la mise en place et le bilan des activités de la Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention (BSSI), notamment sur le trafic illicite du bois de vène. Plusieurs saisies ont été opérées et les contrevenants traduits devant les juridictions. Le Président de la République s'est réjoui de ces résultats et a demandé l'accroissement des effectifs de cette unité ainsi que l'intensification des actions de la BSSI sur toute l'étendue du territoire national. Aussi, le Conseil National de Sécurité appelle-t-il l'ensemble des opérateurs de la filière Forêt-Bois au respect scrupuleux de la réglementation forestière en vigueur.

Portée sur les fonds baptismaux par le Ministre des Eaux et Forêts, Alain-Richard Donwahi, depuis janvier 2019, la Brigade de surveillance et d'intervention (BSSI) tisse sa toile sur toute l'étendue du territoire national. Elle travaille en étroite collaboration avec les Directions Régionales, la Police Forestière et les Forces de sécurité. Dans le cadre de sa mission de lutte contre toutes les formes de criminalités forestières, elle a effectué des missions d'envergure, qui ont permis de saisir plusieurs trafiquants de bois de vène, mais aussi du bois issu du sciage à façon.

Le constat est clair, les agents des Eaux et Forêts ont décidé de s'approprier le message de leur ministre : "Tolérance Zero contre tout comportement ou acte portant atteinte à la dignité et à l'image de la corporation".

BILAN DE LA LUTTE DU BOIS DE VÈNE (Mars - Avril 2019)



LES MESURES DE PROTECTION DU BOIS DE VÈNE

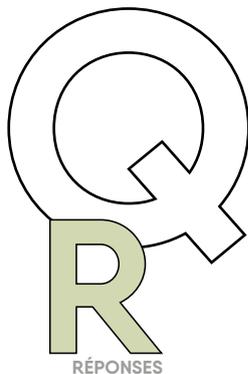
Depuis la fin de la période transitoire, des velléités de violation des dispositions du décret n°2013-508 du 25 juillet 2013 ont été relevées et contenues.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire a entièrement soutenu en 2016 cette proposition de classer le *pterocarpus* spp à l'Annexe II de la CITES de sorte à freiner la pression et lutter ainsi dans un contexte sous-régional contre le commerce illicite de cette essence.

Les mesures prises par l'Administration Forestière pour règlementer l'exploitation du bois de vène sont les suivantes :

1. l'arrêté n°00038/MINEF du 31 janvier 2012 portant interdiction de l'exploitation et de l'exportation du *Pterocarpus* spp communément appelé « bois de vène » en Côte d'Ivoire ;
2. l'arrêté n°00521/MINEF/CAB du 24 mai 2012 portant organisation de l'exploitation des essences de forêts naturelles de petits diamètres ;
3. la décision n°00988/MINEF/CAB du 18 octobre 2012 portant renforcement des mesures de lutte contre l'exploitation illicite au-dessus du 8ème parallèle ;
4. l'arrêté n°0058/MINEF/CAB du 06 février 2013 portant interdiction de l'exploitation forestière au-dessus du 8ème parallèle ;
5. l'arrêté n°00402/MINEF/DGEF/DPIF du 26 mars 2013 portant renforcement des mesures d'interdiction d'exploitation des bois d'œuvre et d'ébénisterie au-dessus du 8ème parallèle ;
6. l'arrêté n°00628/MINEF/DGEF/DPIF du 28 juin 2013 portant interdiction d'exportation de *Pterocarpus* spp communément appelé « bois de vène », essence de forêts naturelles de petits diamètres.

Micro-trottoir



QUESTION

Êtes-vous prêt à participer au reboisement de la Côte d'Ivoire ?



RÉPONSES



AKA Olivier, commerçant

Oui, je suis pour le reboisement, quand on regarde il n'y a plus de bois dans nos forêts. Aujourd'hui le désert arrive petit à petit ; d'où le reboisement qui s'avère très imminent pour reconstituer notre forêt. Me concernant, **je vais planter des arbres et je voudrais que toute la population en fasse de même.**



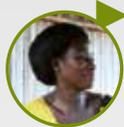
YAPI, couturier

Dans mon village nous sommes prêts à participer au reboisement dans notre pays, car notre forêt se meurt. **Je demande à l'Etat de nous donner des parcelles pour que nous puissions planter des arbres** afin de faire revenir la forêt.



Mme MONDON Anne Marie, ménagère

Bien sûr, parce que nous avons des problèmes, toutes les forêts sont détruites, à cause de ceux qui font le charbon. Les gens entrent dans les forêts sans autorisation, donc si **nous pouvons planter des arbres pour que la forêt revienne** telle qu'elle était avant ; cela va sauver nos enfants et petits-enfants.



N'CHO Pélagie, vendeuse

Le reboisement est une très bonne initiative, car en Côte d'Ivoire, il n'y a plus de grande pluie. **Le reboisement va permettre de faire revenir les saisons** comme avant au profit de tous.



ATSIN Parfait, gérant de maquis

Je suis partant pour ce projet de reboisement, car tous nous savons que la forêt nous aide beaucoup. Quand nous avons besoin de médicaments pour nous soigner, on en trouve dans nos forêts. **Planter un arbre c'est important et moi je pense que si tous, nous passons à l'acte, tous nous y gagnerons.**



Kouassi Yao Jean :

j'adhère au reboisement de la Côte d'Ivoire. Il faut également renforcer les capacités et le dialogue. **Faire une vaste campagne de sensibilisation pour expliquer l'utilité de l'arbre.** Etablir une plateforme de reboisement communautaire pour la mise en place de partenariats et d'initiatives.



Anonyme

Il faut impliquer les médias car le rôle d'un organe de presse est d'informer - notamment des conséquences d'un tel péril - et de réveiller les consciences. Les médias s'intéressent plutôt aux problèmes politiques pour faire vivre leurs journaux et par ricochet leur familles, cependant ils ignorent que leur survie dépend d'une planète viable. Tous doivent s'associer autour des campagnes en faveur du reboisement.

Réalisé par Germain EHIMANCE





Col. KOUASSI LUCIEN,

Directeur du cadastre et du reboisement

Le service communication s'est entretenu avec le nouveau Directeur du Reboisement et du Cadastre Forestier. Précédemment directeur de la police forestière, Il est Ingénieur en Chef des Eaux et Forêts. Doctorant en Sciences et Techniques de l'Eau, Master en Ethique et Gouvernance. Les échanges avec l'équipe de communication ont porté sur plusieurs sujets relatifs à la stratégie de mise en oeuvre de la politique de préservation et de réhabilitation des forêts. Ci-dessous les grands points de cette rencontre .

Monsieur le Directeur, quel est l'enjeu du reboisement ?

La couverture forestière qui était de 16 millions d'ha représentait environ 50% du territoire national. En l'espace d'un demi-siècle, elle s'est fortement dégradée et selon des études réalisées en 2015 par le BNEDT, elle n'occupait plus que 11% du territoire avec une superficie de 3 401 146 ha.

Si cette situation devait se poursuivre, elle serait naturellement lourde de conséquences aux plans écologiques et socio-économiques. Il est dès lors, impératif de reconquérir le couvert forestier à travers un vaste programme de reboisement. C'est donc à juste titre que la Stratégie Nationale de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts qui constitue le plan d'urgence du

Le reboisement constitue le principal levier pour la reconstitution de notre patrimoine forestier. Il doit permettre de relever le taux de couverture forestier à 20% en 2030

Plan de Développement Stratégique de la forêt (PDS 2017-2045) prévoit pour les 10 années à venir de reboiser 300 000 ha par an. Cela devrait permettre de relever le taux de couverture forestière à 20 % en 2030. Comme vous pouvez donc le constater, le reboisement revêt un grand enjeu dans la nouvelle politique adoptée en mai 2018 par le Gouvernement, car il constitue le principal levier pour la reconstitution de notre patrimoine forestier.

Le partenariat public-privé est un concept très important dans la restauration des forêts. En quoi consiste-t-il exactement ?

L'option du partenariat public-privé dans la restauration des forêts se fonde sur le principe que le rythme auquel nous voulons reconquérir le couvert forestier exige qu'interviennent d'autres types d'acteurs. En effet, la mise en œuvre de vastes programmes de reboisement nécessitera la mobilisation de moyens importants qui ne seront pas toujours disponibles, compte tenu des nombreuses priorités auxquelles l'Etat doit faire face. C'est ainsi que la Politique de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts prévoit des partenariats public-privé, en vue de permettre à des personnes morales de droit privé, d'investir dans la gestion forestière. A travers ces partenariats donc, la reforestation se présentera comme un produit d'investissement. C'est une approche multi-acteurs de mobilisation de ressources nécessaires à la réussite de la politique forestière nationale.

Justement à propos de ce partenariat public-privé, pouvez-vous nous dire davantage sur l'opération qui a lieu actuellement dans la forêt classée de Mabi ?

Ce qui se passe actuellement dans la forêt classée de Mabi est une belle illustration de la gestion des forêts classées par le secteur privé. Une entreprise privée a signé avec la SODEFOR une convention de gestion de cette forêt. Cette convention lui fait obligation de reboiser annuellement une

superficie de 500 ha. La forêt classée de Mabi, faut-il le mentionner, couvre une superficie de 59 494 ha avec un taux de dégradation de 34%. C'est donc une forêt de catégorie 2 dans laquelle il est prévu la reconstitution des zones dégradées par des reboisements.

Quel est l'état d'avancement de ces activités ?

L'opération se déroule sur les jachères et les jeunes plantations de cultures pérennes qui sont systématiquement détruites. La prospection parcellaire a permis de disposer de 23 parcelles dont les superficies varient de 3 à 74 ha. Après la production de plants d'espèces locales et exotiques à croissance rapide et la préparation de terrain, les plants ont été mis en place. L'on y est actuellement au stade des regarnissages et des premiers entretiens.

Monsieur le Directeur, que pensez-vous de l'entrepreneuriat et la création d'emplois à travers le reboisement ?

Le reboisement est une activité très pourvoyeuse d'emplois et à haute intensité de main-d'œuvre. L'objectif annuel de 300 000 ha va par exemple nécessiter la production d'environ 300 millions de plants. Les activités qui en découlent sont le défrichement, l'andainage, le piquetage, la trouaison, le planting, le regarnissage et les entretiens successifs. Elles contribueront à l'employabilité dans les zones qui abriteront les programmes de reboisement et boosteront l'entrepreneuriat forestier. D'ici peu, l'on assistera à l'avènement d'une véritable profession de sylviculteurs.

Quel appel lancez-vous à la population ?

L'engagement de tous est nécessaire pour restaurer notre couvert forestier. Gouvernement, Institutions, PTF, Secteur privé, Société civile, populations, doivent tous s'investir dans les activités de reboisement pour permettre à notre pays de reconquérir les surfaces forestières perdues. Ensemble, nous devons gagner le pari d'une Côte d'Ivoire toujours verte.

Réalisé par le Sercom

Le reboisement est une activité très pourvoyeuse d'emplois et à haute intensité de main d'œuvre.

CV DIGEST

Ministère des Eaux et Forêts
15/04/19 à ce jour
Directeur du Reboisement et du Cadastre Forestier

Ministère des Eaux et Forêts
30/01/2012 - 15/04/19
Sous-directeur de la Réglementation et du Contrôle à la Direction Générale des Ressources en Eau.

Ministère des Eaux et Forêts
02/08/2006 - 05/01/2012
Directeur de la Police Forestière et du Contentieux.

Ministère d'Etat, Ministère de l'Environnement
05/01/2005 - 02/08/2006
Directeur de Zone Centre à l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR).

Ministère des Eaux et Forêts
24/09/2003 - 05/01/2005
Directeur Régional des Eaux et Forêts de Bondoukou.

Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Forêt
05/10/2001 - 24/09/2003
Directeur Régional des Eaux et Forêts de San-Pedro.

Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD)
06/12/1997-16/08/1999
Encadreur technique au projet PFR/PNGTER (Adjoint au Chef de Bureau Régional de Bondoukou).

Reboisement et opportunités d'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire

CAS DE LA SOCIÉTÉ FOA

Madame OUATTARA Katty
Directrice de la Société FOA



Spécialisée dans le foncier, la foresterie et l'agriculture, la société FOA apporte un appui technique à des partenaires à travers des études, des réalisations, des formations et des conseils dans ses domaines de compétence, notamment le reboisement. Son choix d'investir dans le reboisement répond à son désir de contribuer à la sauvegarde du patrimoine forestier, qui est sans doute, le carrefour de tout développement humain.

Créée en 2018, cette entreprise offre des services divers en foresterie (opérations d'embellissement de la ville par la création de jardins de ville, reboisement compensatoire, entretien, plantation de forêts, etc) aux partenaires potentiels. Elle établit une collaboration formelle sous forme de convention avec des sociétés ou collectivités territoriales pour des projets viables. L'exécution des projets se font directement ; en sous-traitance ou en groupement sous forme de contrat ou sous forme de marché. Elle étend ses activités sur tout le territoire ivoirien.

A cet effet, la société FOA SARL voudrait se placer au premier rang des experts. Actuellement, les activités de reboisement occupent 80% du temps de travail et 50% de notre effectif. Dans la stratégie de mise en oeuvre de la nouvelle Politique de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (PPREF) dont le Ministère des Eaux et Forêts est la cheville ouvrière, il est prévu de reboiser 300 000 ha/an de forêts. Ce sont environ 200 0000 emplois qui seront créés par an.

Un point d'honneur est mis sur la formation

Un point d'honneur est mis sur les capacités techniques du personnel. Il est établi également un partenariat avec des écoles de formation en agriculture et en foresterie en Côte d'Ivoire à travers lequel les étudiants en fin de cycle ont la possibilité d'y effectuer un stage. En retour, ces écoles nous recommandent leurs meilleurs étudiants à des fins d'emploi. Des structures non étatiques telles que les ONGs, les cabinets spécialisés peuvent bénéficier d'un appui technique dans la réalisation de leur reboisement.

Les ingénieurs et les techniciens sont contactés via notre réseau de contacts dans le cadre de notre fonctionnement professionnel. Le personnel d'appui est recruté localement afin de contribuer temporairement à l'amélioration des conditions sociales des jeunes.





Tableau de répartition d'emploi sur une superficie de 50 ha

Activité	Personnel/Emploi	Nombre	Mois/année 1												Année n	
			M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12	Mn	
			F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	A définir	
Mise en place de la pépinière (13)	Ingénieur forestier	01														
	Technicien forestier ou agricole	01														
	Chauffeur	01														
	Agents occasionnels	10														
Préparation du terrain (34)	Ingénieur forestier	01														
	Technicien forestier ou agricole	02														
	Chauffeur	01														
	Agents occasionnels	30														
Planting (34)	Ingénieur forestier	01														
	Technicien forestier ou agricole	02														
	Chauffeur	01														
	Agents occasionnels	30														
Entretien (24)	Ingénieur forestier	01														
	Technicien forestier ou agricole	02														
	Chauffeur	01														
	Agents occasionnels	10														
Sylviculture (9)	Ingénieur forestier	01														
	Technicien forestier ou agricole	02														
	Chauffeur	01														
	Agents occasionnels	05														

L'État doit favoriser la création de Petites et Moyennes Entreprises

Pour ce faire, il faudra : appuyer la création de petites et moyennes entreprises forestières viables ; promouvoir la participation des petits producteurs forestiers à des activités commerciales en matière d'agroforesterie et de reboisement ; multiplier les occasions d'emplois verts ; et assurer la formation et l'acquisition de compétences, notamment pour les jeunes et garantir des contrats plus sûrs et stables.

Au niveau du MINEF, donner des agréments aux sociétés qui maîtrisent le manuel du reboisement

Il serait important pour le ministère de donner des agréments

aux sociétés qui ont une maîtrise de l'application du manuel du reboiseur afin de constituer une liste restreinte d'organisations spécialisées dans le reboisement.

L'entretien et le suivi du reboisement : Un impératif pour FOA

L'entretien et le suivi du reboisement sont les « services après-vente » qui garantissent la survie d'un reboisement. Si le reboisement est bien maîtrisé, il en est de moins pour le suivi. Au terme de chaque contrat de reboisement, la société FOA sensibilise et renforce les capacités des gestionnaires des reboisements en matière de suivi et d'entretien.

ATELIER RELATIF À LA MISE EN PLACE DU FONDS DE PRÉVOYANCE DES EAUX ET FORÊTS



Un atelier relatif à la mise en place du Fonds de Prévoyance des Eaux et Forêts s'est tenu les 25 et 26 juin 2019 dans la salle de conférence du Cabinet du Ministère des Eaux et Forêts. Présidé par M. Didier GBOUGOU, Directeur de Cabinet dudit ministère. Cet atelier a enregistré la participation de Madame le Directeur Général des Forêts et de la Faune, des Directeurs centraux, des chefs de service, des Directeurs régionaux, des responsables de la Fédération, des Syndicats et de la Mutuelle des agents des eaux et Forêts. Comme invités spéciaux, il y avait la présence remarquable du Docteur Sangaré, Directeur Juridique du Fonds de Prévoyance de la Police Nationale et le Lieutenant-Colonel KOUMAN, initiateur du précédent projet de Fonds des Eaux et Forêts.

Le Service Communication

ABOISSO / DES RETRAITÉS DES EAUX ET FORÊTS HONORÉS



Photo de famille des retraités

Le 10 juillet 2019 à Aboisso, trois agents des Eaux et Forêts, admis à faire valoir leurs droits à la retraite ont été honorés par la direction régionale du Sud-Comoé qui a organisé une cérémonie à leur intention. Le colonel Coulibaly Ouassé Juliette, chef du cantonnement des Eaux et Forêts d'Aboisso ; le lieutenant Bréoua Bolou Théodore, chef du service administratif et financier à la Direction Régionale du Sud-Comoé ; l'adjutant-chef major Ahizi Eholié Sébastien en service au cantonnement des eaux et forêts d'Adiaké ont reçu les félicitations de leurs responsables et collègues pour les loyaux services rendus à la Nation.



Le Ministre des Eaux et Forêts, Monsieur Alain-Richard DONWAHI et le Ministre de l'Hydraulique, Monsieur Laurent TCHAGBA en badge

LA CÔTE D'IVOIRE A PARTICIPÉ À LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE L'UNESCO SUR L'EAU À PARIS

La Côte d'Ivoire a été invitée à participer à la conférence internationale organisée par l'UNESCO sur l'eau autour du thème : "Mettre à profit l'intersectorialité pour une sécurité de l'eau et une paix durable, les 13 et 14 mai 2019 à Paris.

Le Ministre des Eaux et Forêts, Monsieur Alain-Richard DONWAHI et le Ministre de l'Hydraulique, Monsieur Laurent TCHAGBA ont pris part à cette conférence au cours de laquelle la Côte d'Ivoire a partagé l'expérience et l'expertise d'autres pays en matière de Gestion Intégrée de leurs ressources en eau.

La conférence est une plateforme visant l'adoption d'une approche intersectorielle nécessaire à la gouvernance et la gestion des ressources en eau. Elle fait la promotion d'un processus coopératif pour encourager un engagement large et concerté en faveur de la mise en œuvre d'une réponse compréhensive face aux défis soulevés par l'eau et le développement durable aux niveaux local, régional et international.

A. H



Le Ministre Alain-Richard Donwahi

ATELIER RÉGIONAL D'ÉCHANGES ET DE PARTAGE D'EXPÉRIENCES DE LA FAO

Le Ministre des Eaux et Forêts, Monsieur Alain-Richard DONWAHI, a présidé l'atelier d'échanges et de partage d'expériences organisé par la FAO Côte d'Ivoire sur le thème : « La Promotion du bois d'origine légale, par les politiques publiques d'achat de bois » les 16 et 17 mai 2019 à l'hôtel Azalaï d'Abidjan. Cette rencontre a été organisée par le programme « FAO-UE-FLEGT », en collaboration avec le Ministère des Eaux et Forêts, le Centre de Recherche Forestière Internationale (CIFOR) et l'Agence Allemande de Coopération Internationale (GIZ). Le Ministre Alain-Richard Donwahi avait à ses côtés, les représentants-résidents de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et de l'Union Européenne (UE).

INVENTAIRE FORESTIER ET FAUNIQUE DE LA CÔTE D'IVOIRE, C'EST PARTI !

Après le lancement officiel du projet d'inventaire forestier et faunique nationale au début du mois de janvier 2019, le second volet vise à renforcer les capacités des agents de l'administration et des opérateurs techniques nationaux intervenant dans ce domaine. La SODEFOR (Société de Développement des Forêts) sera en effet en charge de l'inventaire forestier, l'OIPR (Office Ivoirien des Parcs et Réserves) assurera l'inventaire faunique et l'ANADER (Agence Nationale d'Appui au Développement Rural) interviendra sur le volet socio-économique de l'inventaire. Il s'agira ainsi, dans cet important volet « formation », de s'assurer que les équipes nationales maîtrisent la méthodologie d'inventaire sur le terrain et le maniement des outils numériques de collecte des données. L'état des lieux des forêts en Côte d'Ivoire, mesuré entre autres par imagerie satellitaire, reflète une nette tendance à la déforestation et à la dégradation de la ressource.

La forêt ivoirienne serait ainsi passée de 7,8 millions d'hectares en 1990 à 3,4 millions d'hectares en 2015. Cette dégradation toucherait massivement le domaine forestier rural, mais également les forêts classées avec un taux annuel de déforestation compris entre 3 et 4%. Par voie de conséquence du fait de la raréfaction, voire de la disparition de leur habitat naturel, de nombreuses espèces animales (éléphants, hippopotames, chimpanzés, singes, antilopes, etc..) sont désormais menacées.

La réalisation de l'INVENTAIRE FORESTIER ET



FAUNIQUE NATIONAL constitue donc un outil de planification essentiel pour la Côte d'Ivoire. Comme l'indique Pascal Cuny, Conseiller technique principal de l'IFFN, « Dans la mesure où le dernier inventaire forestier a été réalisé en 1978, la Côte d'Ivoire manque aujourd'hui de données précises et actualisées pour quantifier et qualifier le phénomène de déforestation. L'IFFN permettra donc de mettre à jour les informations concernant principalement la forêt et la faune et d'obtenir des informations stratégiques utiles à la poursuite des actions publiques en lien avec la gestion durable des ressources naturelles du pays ».

Après plusieurs mois de préparation, le projet va à partir de septembre 2019 démarrer la phase effective des formations et des inventaires.

A.H

RENFORCEMENT DES CAPACITES DES AGENTS DES EAUX ET FORETS SUR LA GOUVERNANCE FORESTIERE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Photo de famille

Le Secrétariat du Conseil National de Sécurité (S-CNS) en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement

(PNUD) et le Ministère des Eaux et Forêts (MINEF), a organisé les 2 et 3 juillet 2019 à Man et les 5 et 6 juillet 2019 à Yamoussoukro, deux ateliers de renforcement des capacités des agents des Eaux et Forêts sur la gouvernance forestière et les changements climatiques. Ces ateliers qui ont regroupé une cinquantaine de participants par site ont permis d'améliorer les connaissances et la compréhension des agents des Eaux et Forêts, sur les questions liées à la gouvernance forestière, à la lutte contre les changements climatiques et leurs incidences sur la sécurité humaine pour une paix durable.

Le Service Communication

Breaking News :

Par une note du 08 août 2019 le Ministre adressait ses félicitations à des Agents Eaux et Forêts pour leur sens élevé du devoir dans l'accomplissement de leurs tâches. Ce sont : Lt ALLAH Dany Franck (Mle 352 452 F), Chef de Poste , S/Lt KOUAKOU Yao Marcel (Mle 464 34 N), Agent de poste Sgt/C GUELASSEANDA Baudelaire (Mle 321 682 X) Agent au poste , SGT OUATTARA Ibrahim, (Mle 363 919 E) Agent au Poste de DJOROUTOU et le Sgt NOBGOU Yannick Audrey (Mle 434 263 U), Agent au cantonnement de Grabo. Ceux-ci ne se sont pas laissés emballer par la tentative de corruption de la part de trafiquants impliqués dans l'orpaillage clandestin.

REUNION DE COORDINATION DES PROJETS D'APPUI AU PROCESSUS FLEGT



Photo de famille des participants

Dans le cadre de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) entre la Côte d'Ivoire et l'UE depuis 2013, qui s'accompagne par la mise en œuvre de différents projets d'appui au plan d'action FLEGT de l'UE, avec le soutien financier et technique de la communauté internationale ; une rencontre s'est tenue le 11 juillet 2019 à la salle de conférence du Ministère des Eaux et Forêts.

Cette reunion a été présidée par le Directeur de Cabinet Adjoint, Colonel ME KOUAME Martial du MINEF. Etaient présents l'ensemble des coordonnateurs de projets à savoir : STP FLEGT, SEP REDD+, WCF, IDEF, AVSI, SPIB, GNT, DRCF/MINEF, CLIENTEARTH, OIREN, FODER, DEPE et MALEBI. L'objectif visé, était de partager les expériences, faire l'état d'avancement des activités, encourager les synergies, identifier les perspectives et besoin en termes d'appui au processus.

B.D



Recrutement BSSI : PROGRAMME DE LA VISITE MEDICALE DU 09 AU 19 septembre à la clinique FARAT



Sergent Chef Kouassi Valentin portant fièrement sa médaille

NOTRE CHAMPION DE TAE-KWONDO

Le sergent chef Yao Kouassi Valentin est vice-champion d'Afrique du premier championnat de police Taekwondo.

Il honore la Côte d'Ivoire mais particulièrement le corps des Eaux et Forêts. La Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention est fière de son vice-champion d'Afrique. Un exemple pour tous. Pour rappel, 15 nations africaines compétiçaient à Abidjan. Cette compétition regroupait des militaires des paramilitaires, ainsi que des policiers. Bravo au champion et au corps des Eaux et Forêts.

JFC

LA RÉHABILITATION DE LA FORÊT EXPLIQUÉE AUX POPULATIONS D'ARRAH

Le 25 juin, la politique de Préservation de Réhabilitation et d'Extension des forêts (PPREF) a été expliquée par le chef du cantonnement forestier d'Arrah, Soro Kazana, au cours de l'émission "Si on en parlait" de la radio locale "Ahua". Selon M. Soro, cette politique a pour but d'inciter les populations du département d'Arrah au reboisement qui constitue l'axe prioritaire du ministère des Eaux et Forêts. La politique de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts vise à freiner la dégradation accélérée du couvert forestier de la Côte d'Ivoire qui a atteint le rythme de 200 000 hectares par an. Cette politique a été validée par le gouvernement ivoirien, en mai 2018.

GE



GAGNOA / 500 ARBUSTES PLANTÉS DANS LA COUR DU CONSEIL RÉGIONAL DU GOH

Le 25 juin, les services des Eaux et forêts du Goh ont planté 500 arbustes sur une superficie de 0,5 ha dans la cour du Conseil régional du Goh, dans le cadre de la politique de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts. Le directeur régional des Eaux et Forêts du Gôh, Cdt Batto Florent, a invité les conseillers régionaux, municipaux ainsi que les autorités administratives à pratiquer l'agroforesterie, et mettre à disposition des espaces pour les forêts utiles. Ce projet s'inscrit dans la vision du gouvernement, selon le commandant Batto et ses hommes. Ils ont planté un demi-hectare de forêt d'essence technos grandis (teck) et envisagent d'exploiter au total un

hectare sur demande du président du Conseil Régional.

AM



Planting du Directeur Régional

TEAM-BUILDING BSSI 05 JUILLET 2019



Le Ministre et le conseiller technique, Curtis pendant la marche



Le Ministre et ses collaborateurs



Le Ministre vérifiant la fiabilité d'une arme



Démonstration de combat BSSI



Démonstration de combat BSSI



Repas avec ses collaborateurs pour son anniversaire

SITA DU 27 AVRIL AU 1ER MAI



Arrivée du Ministre au stand du Ministère des Eaux et Forêts



Visite des stands des Ministres Alain-Donwahi, Siandou Fofana du tourisme et M. Jean-Marie SOMET directeur de Côte d'Ivoire tourisme



Le Directeur Adjoint de Cabinet, la Directrice Générale du Ministère des Eaux et Forêts reçoivent le Ministre SIANDOU FOFANA et le Directeur du Tourisme



Visite du stand du Maroc



Le Ministre DONWAHI au stand de l'OIPR



Alain-Richard Donwahi présentant les grands projets du Ministère à ses invités



Une pause-café sur le stand de la NAWA



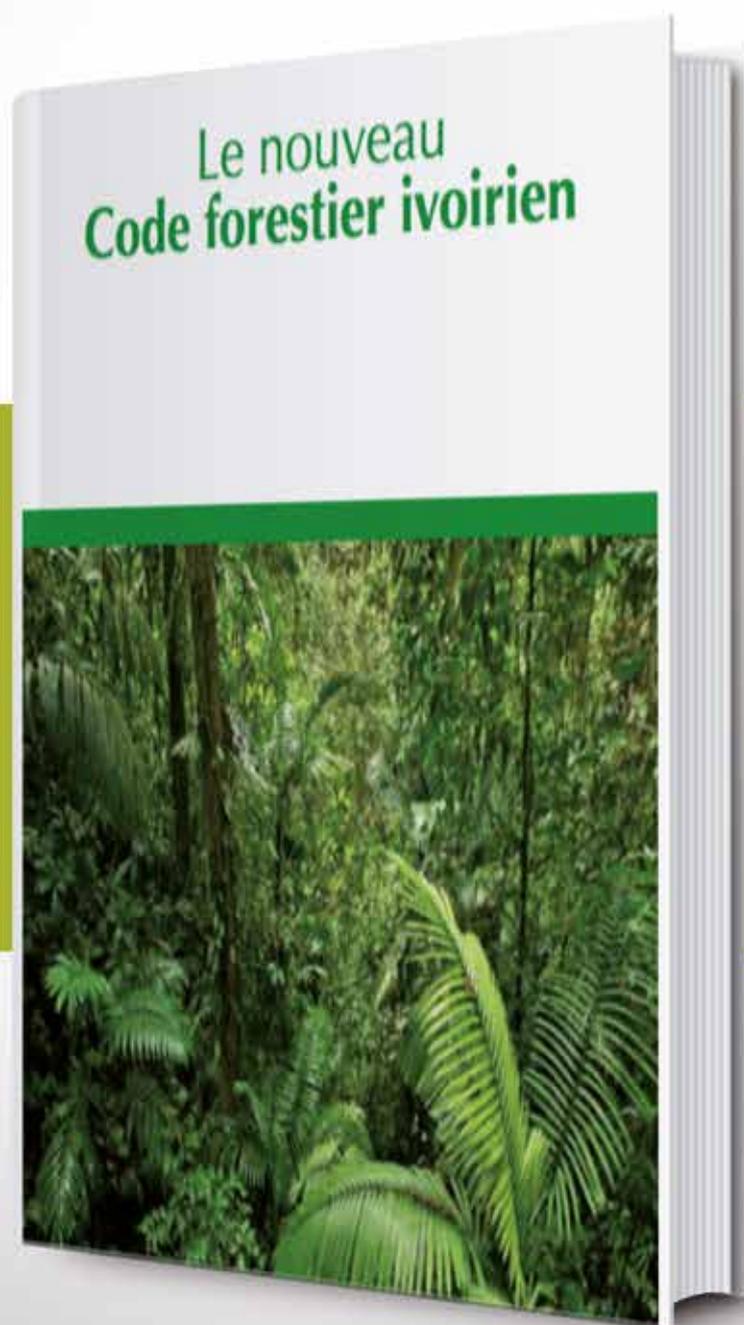
Visite au mini zoo du sita



Séance de dégustation Chocolat

DANS LE PROCHAIN NUMÉRO

**LES 4
NOTIONS
NOVATRICES
DU CODE
FORESTIER**





Ministère de l'Education
Nationale et de l'Enseignement
Technique

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



Ministère
des Eaux et Forêts



UNE ECOLE 5 HA DE FORET

un projet éducatif pour
sauver la forêt

MISSION : Promouvoir les plantations forestières en milieux scolaires et favoriser le développement durable pour satisfaire les besoins pédagogiques, matériels et financiers des communautés éducatives sur toute l'étendue du territoire national. Il s'agit donc de sensibiliser les élèves, les enseignants des écoles primaires et des collèges aux différentes fonctions qu'assure la forêt ainsi qu'à sa gestion.

DURÉE : 20 ans. 3 phases successives d'une durée de cinq (5) ans par phase. Pour les phases 2 et 3, ce sont 10 000 ha qui sont prévus pour 2 000 établissements à chaque phase.

LES PERSPECTIVES

Etendre le partenariat aux différentes banques de la place et grands groupes en CI pour la recherche de financement dans le cadre des responsabilités Sociétales des Entreprises (RSE)°.

Sensibiliser 70 % des élèves en CI aux problèmes de la déforestation et des changements climatiques,

Reboiser 75 % des établissements scolaires en CI

Organiser des échanges d'expériences avec d'autres pays et structure similaires.

Préparer l'enregistrement du projet auprès de la Convention Cadre des Nations Unies pour Changement Climatique (CCNUCC) dans le cadre du Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) par la vente de crédit carbone.



INTERNATIONAL COMMUNITY
SCHOOL OF ABIDJAN



FONDATION COFUR VERT
sur 500 ha terrain et restaurant le café et les produits

PLANTONS NOS FORÊTS



Standard / Tél.: (+225) 20 21 94 06 / 20 21 36 50 • Fax.: (+225) 20 21 05 12
Information : Cité Administrative, Tour D, 19ème étage - Abidjan Plateau
Adresse : 20 BP 650 Abidjan 20